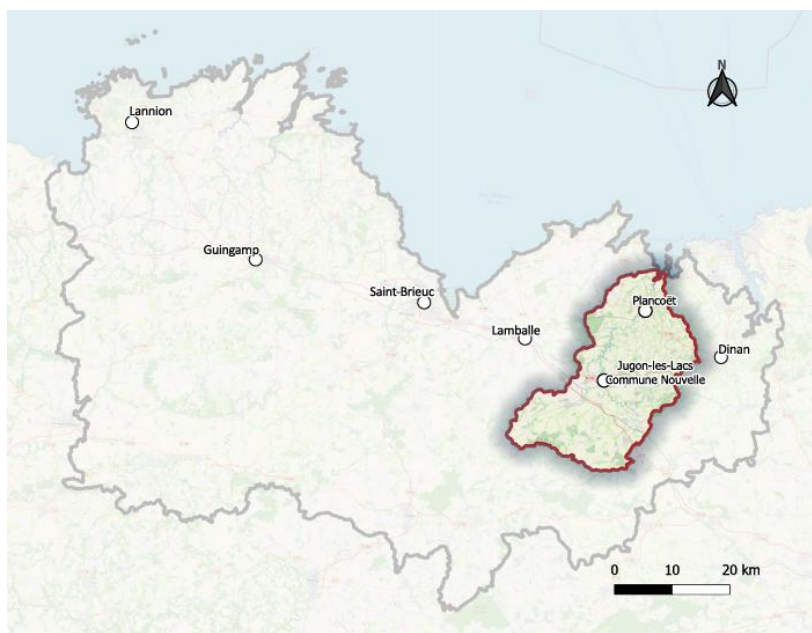


Programme d'Actions de Prévention des Inondations « de travaux » *du bassin versant de l'Arguenon*



PROGRAMME D' ACTIONS

12 avril 2023 – mise à jour : juin 2023



Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre

Usine de la Ville Hatte - 22130 PLEVEN

02 96 84 49 10

sage-bvarguenon@smap22.fr / papi-arguenon@smap22.fr

Carte de localisation page de garde :

Sources : OSM standard, BDTOP IGN, SMAP

Réalisation : SMAP, 2022

Photos de la page de garde (de haut en bas, et de gauche à droite) :

Jugon-les-Lacs, Eglise Notre-Dame – Février 2010 (*Source inconnue*) ;

Jugon-les-Lacs, carrefour rue de Clisson et Place du Martray – Février 2014 (*Source inconnue*) ;

Plancoët, rue du Vieux Pont – Février 2010 (*Source inconnue*) ;

Plancoët, Vieux Moulin – Février 2014 (*Source : M. ONEN*) ;

Jugon-les-Lacs, Lavoir rue du Four – Février 2010 (*Source inconnue*).

CHIFFRES CLES DU PROGRAMME D' ACTIONS

REPARTITION DES ACTIONS ET DES COÛTS PAR AXE DE TRAVAIL

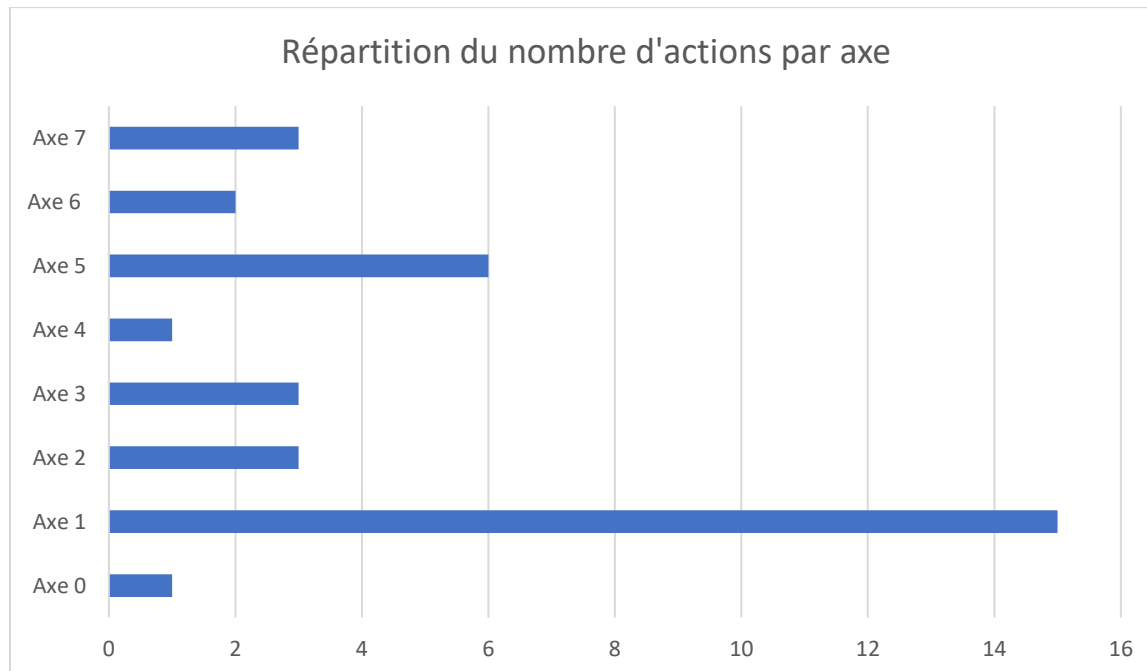
Le cahier des charges national définit 7 thématiques principales (ainsi qu'un « axe 0 », qui concerne la gouvernance du PAPI), à savoir :

- Axe 1** : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Axe 2** : Surveillance, prévision des crues et des inondations ;
- Axe 3** : Alerte et gestion de crise ;
- Axe 4** : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- Axe 5** : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Axe 6** : Ralentissement des écoulements ;
- Axe 7** : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Le programme d'actions de prévention des inondations du bassin versant de l'Arguenon comprend un total de 34 mesures, à savoir :

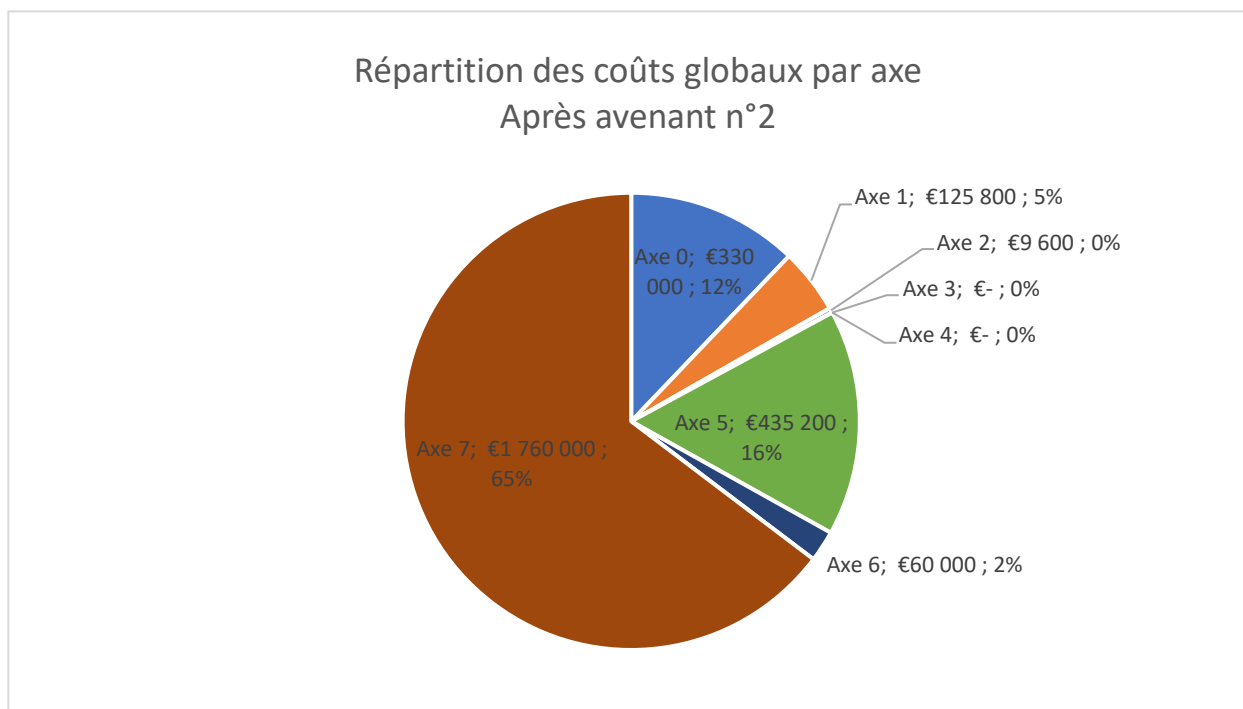
- 1 action concernant l'animation du PAPI – poste de chargé de mission (Axe 0) ;
- 33 actions correspondant aux 7 axes du cahier des charges national.

Ces mesures sont réparties selon les axes, de la manière suivante :



Le coût total du programme d'actions s'élève à **2 720 600 €** (en coût global). Ce coût global correspond à la somme des montants des actions, exprimés en € TTC et en € HT confondus.

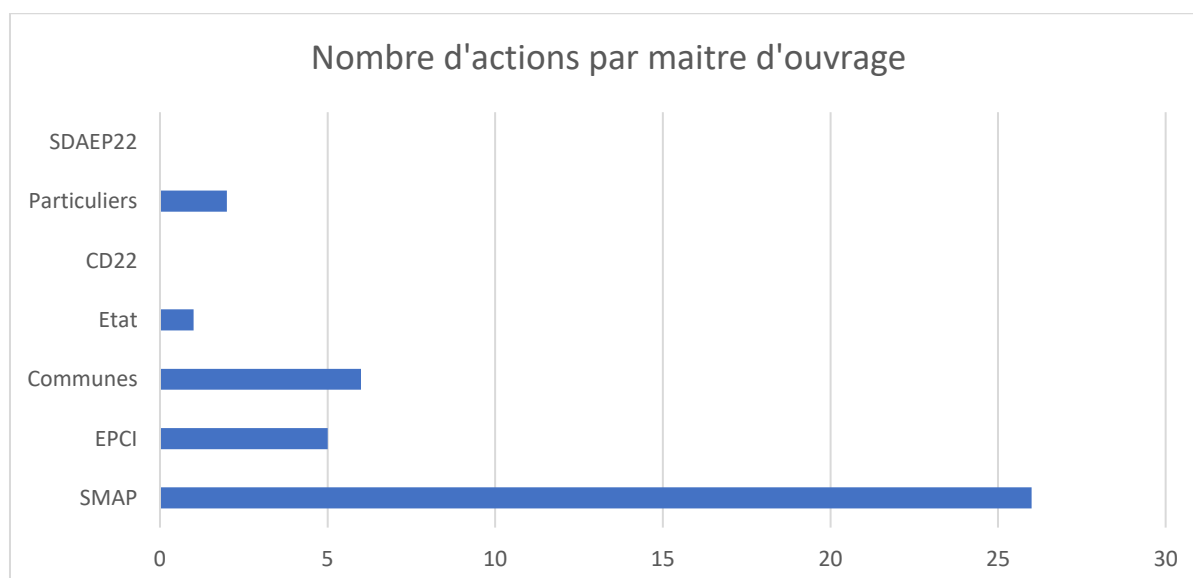
Le coût total est réparti selon les axes, de la manière suivante :

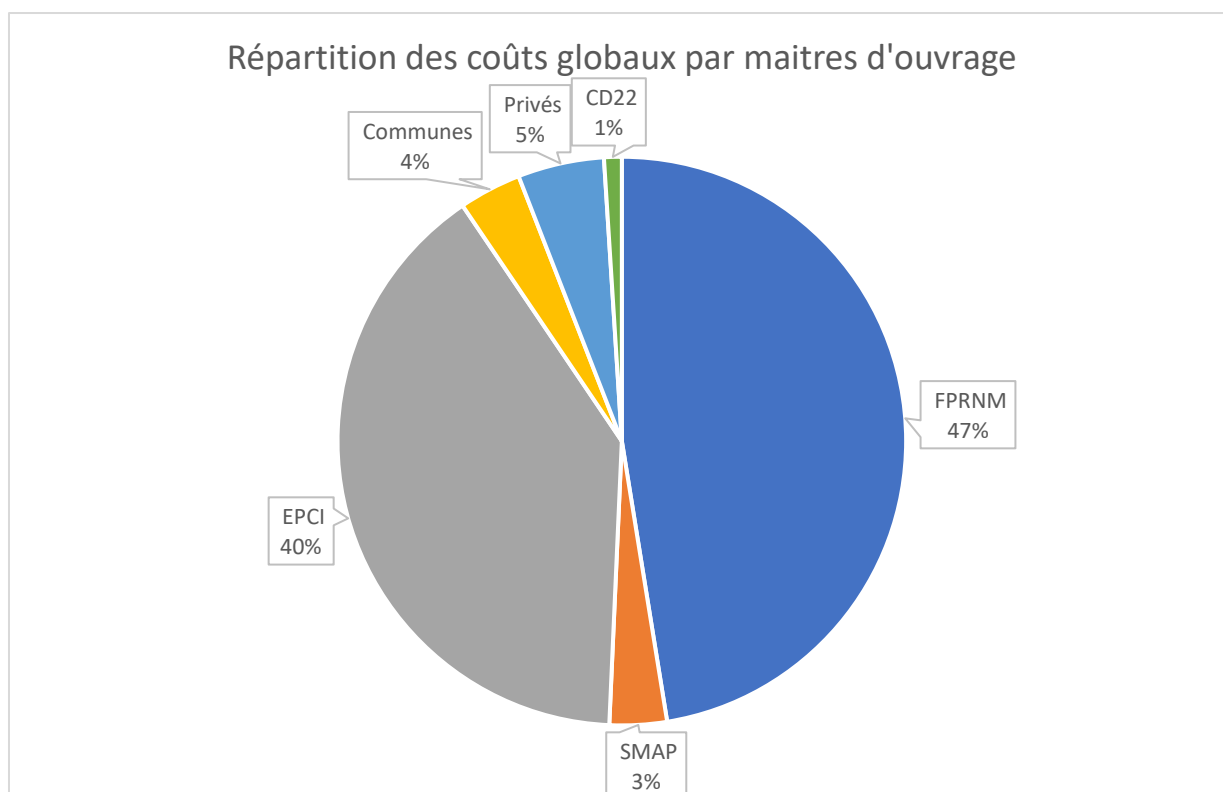


On constate une certaine hétérogénéité quant à la répartition des coûts selon les axes. En effet, l'axe 7 représente 65% des coûts du programme d'actions, en raison des coûts importants de travaux envisagés sur les ouvrages hydrauliques du bassin versant. 16% du coût total du programme d'action est représenté par l'axe 5. L'axe 0 représente environ 12%, tandis que les axes 1, 2 et 6 représentent environ 7% du coût global.

Les axes 3 et 4 ne sont pas chiffrés puisque les actions qui les composent sont réalisées en régie.

REPARTITION DES ACTIONS ET DES COÛTS PAR MAITRE D'OUVRAGE





On constate que l'Etat participe à presque 50% des montants prévisionnels du PAPI. Les EPCI possèdent 40% des montants, notamment en raison des actions de travaux prévues sous maîtrise d'ouvrage Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer. Les coûts restants correspondent aux montants prévisionnels de travaux de réduction de la vulnérabilité chez les particuliers et entreprises (5%). Les coûts restants sont pris en charge par le SMAP, les communes, ou le CD22.

AXE 0 : EQUIPE PROJET – ANIMATION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PAPI

AXE 0 : EQUIPE PROJET – ANIMATION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PAPI

Fiche Action 0-01

Personnel dédié à l'animation et au suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI

OBJECTIF

L'objectif est de disposer d'un Equivalent Temps Plein (1 ETP) sur un poste d'ingénieur chargé de mission « Prévention des inondations » afin d'animer et de coordonner la mise en œuvre des actions du PAPI.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre, structure porteuse du PAPI du bassin versant de l'Arguenon, avait procédé au recrutement d'une chargée de mission « Prévention des inondations » sur la base d'un Equivalent Temps Plein (1 ETP) en 2015, pour l'élaboration et la mise en œuvre de la première phase du PAPI Arguenon.

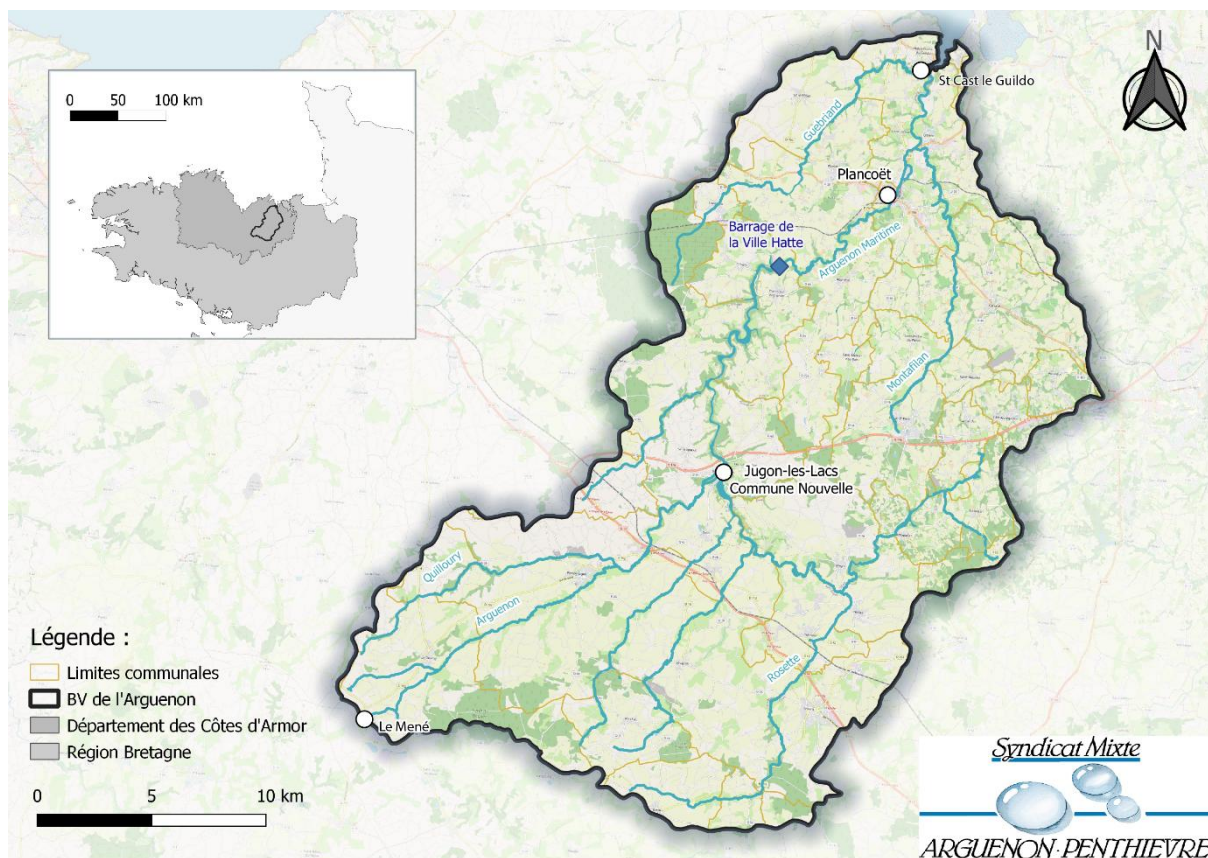
La chargée de mission PAPI aura ainsi pour rôle d'animer et d'assurer la coordination et le suivi technique, administratif et financier de la mise en œuvre de la seconde phase du PAPI Arguenon, « PAPI de travaux ». La mission s'étend sur une période de 6 ans à compter de la labellisation du PAPI.

Les tâches confiées à la chargée de mission concernent :

- La coordination de l'ensemble des mesures et notamment en entretenant un lien entre les différents acteurs concernés (maîtres d'ouvrage, élus, population en zone inondable, etc.) ;
- La mise en œuvre des actions placées sous maîtrise d'ouvrage du SMAP ;
- L'élaboration des cahiers des charges pour les études prévues dans le PAPI ;
- La préparation et l'animation des réunions du comité de pilotage ainsi que des réunions de travail et de suivi des actions.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble du bassin versant de l'Arguenon.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP, avec appui des communes de Plancoët et Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle.

Le Syndicat met à disposition de la chargée de mission tous les moyens nécessaires pour mener à bien les activités qui lui sont conférées (frais d'investissement et de fonctionnement).

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

(Signature de la convention cadre : au plus tard début 2024).

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant représentant les salaires et charges est de 330 000 € (sans taxes) répartis sur 6 ans.

2024	2025	2026	2027	2028	2029
55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	SMAP (MO)	CD22	Plancoët	Jugon
Part (%)	100	50	12,5	12,5	12,5	12,5
Coût (€) global	330 000	165 000	41 250	41 250	41 250	41 250

Tous les frais relatifs au **fonctionnement** du poste et aux investissements menés sont pris en charge intégralement par le SMAP et ont été estimés à un total de 54 000 € TTC, répartis de la manière suivante :

- Mise à disposition de bureau : 4000 € / an
- Frais de fonctionnement divers : 5000 € / an

INDICATEURS DE SUIVI

Taux de réalisation des actions prévues.

Tenue d'un rapport d'activités tout au long de la période d'animation et de mise en œuvre des actions.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action I-01

Sensibilisation des scolaires (écoles élémentaires et collèges) des communes de Jugon-les-Lacs (I-01a) et de Plancoët (I-01b) *[dans la continuité de l'action I-05 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

Il s'agit de faire prendre conscience aux scolaires du risque d'inondation auquel est confrontée leur commune et de transmettre des informations utiles (notamment les consignes et les bons comportements à adopter pendant une inondation).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour les collégiens, la sensibilisation au risque d'inondation pourra rentrer dans le cadre des programmes scolaires de plusieurs matières, notamment l'histoire-géographie et les sciences de la vie et de la Terre. Les projets seront montés en partenariat avec les professeurs volontaires et l'académie, et pourront faire appel à des supports variés : visites de terrain, participation à des conférences, actions d'intervenants extérieurs, présentation simple par le corps enseignant, etc.

Pour les élèves des écoles élémentaires, il est proposé de faire des activités soit dans le cadre du temps périscolaire (TAP), soit sur le temps scolaire, sous forme d'une ou deux séances par an et par groupe d'élèves (incluant des jeux et une visite de terrain), en lien avec la Maison Pêche et Nature de Jugon.

Cette sensibilisation a pour but d'expliquer aux enfants, de manière simple, les phénomènes de crue et d'inondation, de rappeler les évènements passés sur leur commune, de présenter les mesures prises pour lutter contre les inondations et les consignes à respecter en cas d'évènement majeur.

Les établissements concernés sont au nombre de cinq : quatre écoles primaires publiques et privées (à Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle et à Plancoët) et le collège Chateaubriand (à Plancoët).

Collège Chateaubriand : 500 élèves

Ecole primaire publique de Plancoët : 99 élèves

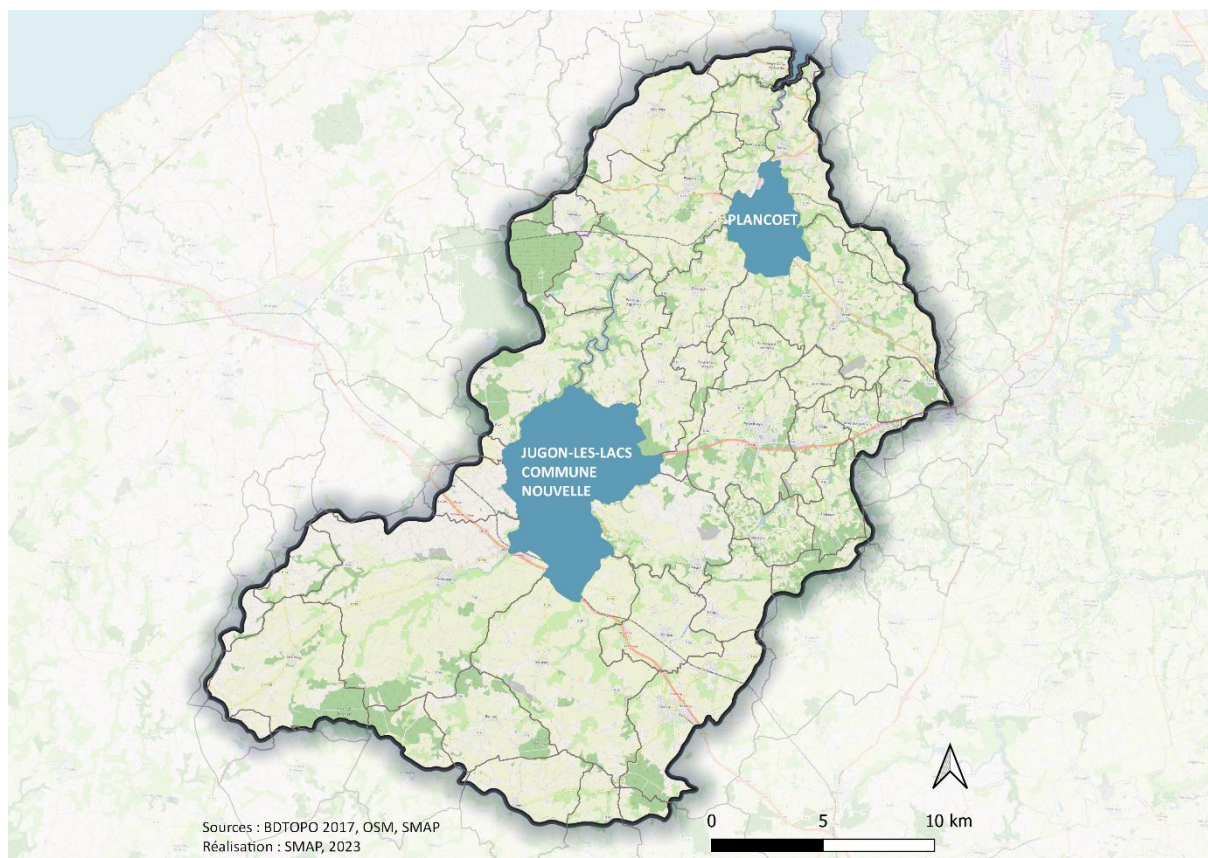
Ecole primaire privée de Plancoët : 120 élèves

Ecole primaire publique de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle : 189 élèves

Ecole primaire privée de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle : 86 élèves

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle et Plancoët.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maîtres d'ouvrage :

Action I-01a : Commune de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle

Action I-01b : Commune de Plancoët

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût estimatif est de 12 000 € TTC pour chacune des communes et comprend la totalité des opérations (animations, visites, interventions extérieures incluant le transport scolaire, etc.).

Répartition des financements :

Action I-01a			
	Total	FPRNM	Jugon (MO)
Part (%)	100	80	20
Coût (€) HT	10 000	8 000	2 000
Coût (€) TTC	12 000	9 600	2 400

Action I-01b			
	Total	FPRNM	Plancoët (MO)
Part (%)	100	80	20
Coût (€) HT	10 000	8 000	2 000
Coût (€) TTC	12 000	9 600	2 400

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'interventions diverses réalisées pendant la durée du programme d'actions.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action I-02

Sensibilisation du grand public à la problématique des inondations *[dans la continuité de l'action I-06 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

Le but de l'action est de sensibiliser le grand public de manière pédagogique, sous la forme d'une maquette 3D qui présente les caractéristiques des inondations sur le bassin versant et les moyens employés pour lutter contre ces phénomènes naturels.

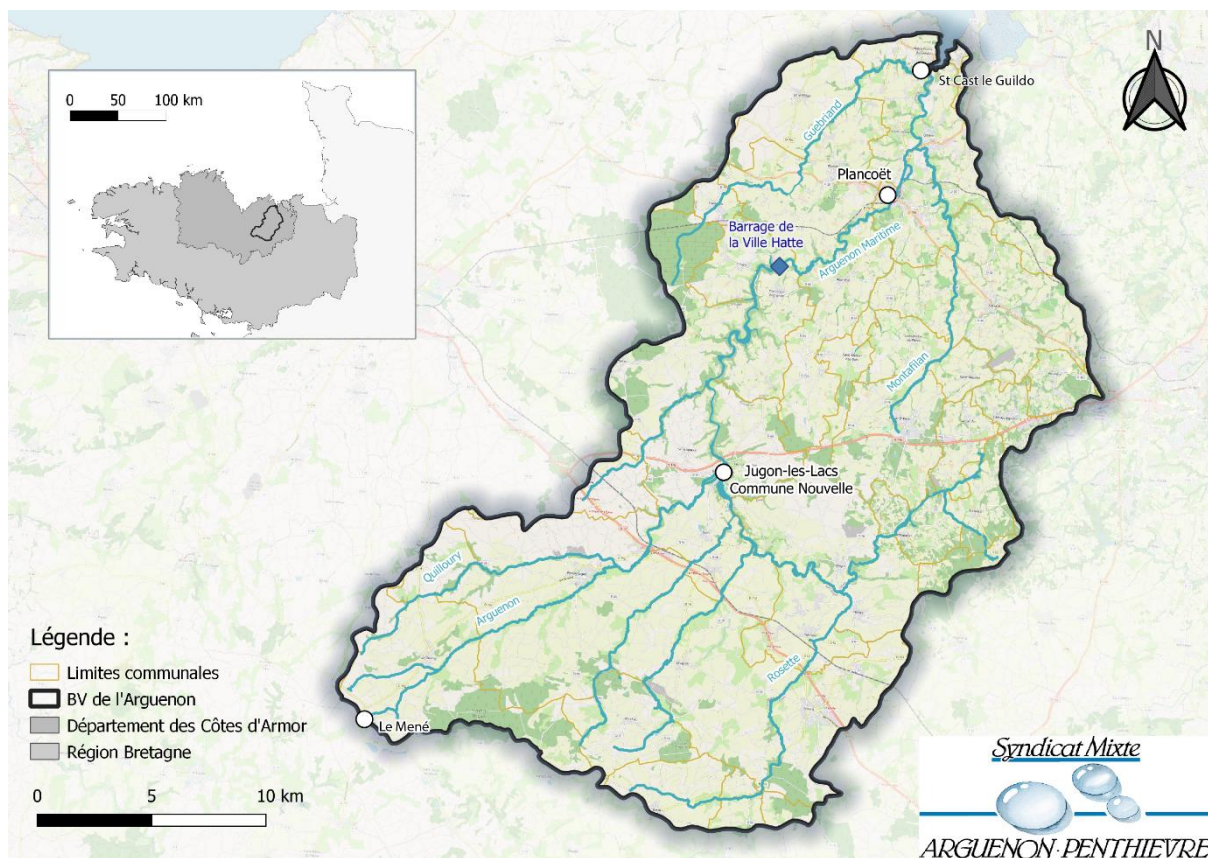
DESCRIPTION DE L'ACTION

Lors de la première phase de mise en œuvre du PAPI Arguenon, une maquette a été réalisée par un cabinet de conception graphique. Cette maquette inondation présente les caractéristiques simplifiées d'un bassin versant. Elle a été réalisée à partir de matériaux permettant l'utilisation d'eau afin de simuler des inondations.

Au cours du PAPI Arguenon 2017-2023, plus de 1 000 collégiens et accompagnateurs ont bénéficié d'animations sur le thème des inondations par le biais de cette maquette. Ces animations de sensibilisation prennent la forme d'une présentation par la chargée de mission des différents risques naturels et technologiques existants, et plus particulièrement du risque inondation (définition des notions de risques, d'aléa, de vulnérabilité, historique des inondations sur le bassin versant, etc.), suivi d'une explication ludique à l'aide de la maquette. Il est proposé de reconduire ce type d'animations dans le cadre de la seconde phase du PAPI Arguenon.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des communes du bassin versant.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

L'opération sera réalisée en régie.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes ayant bénéficié d'une animation avec la maquette.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action I-03

Création, impression et distribution d'une plaquette de communication sur la gestion coordonnée des ouvrages majeurs du bassin versant *[dans la continuité de l'action VII-02 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

Le but de l'action est de communiquer auprès des populations concernées sur les règles de gestion coordonnée entre les trois ouvrages majeurs du bassin versant en situation de crue.

DESCRIPTION DE L'ACTION

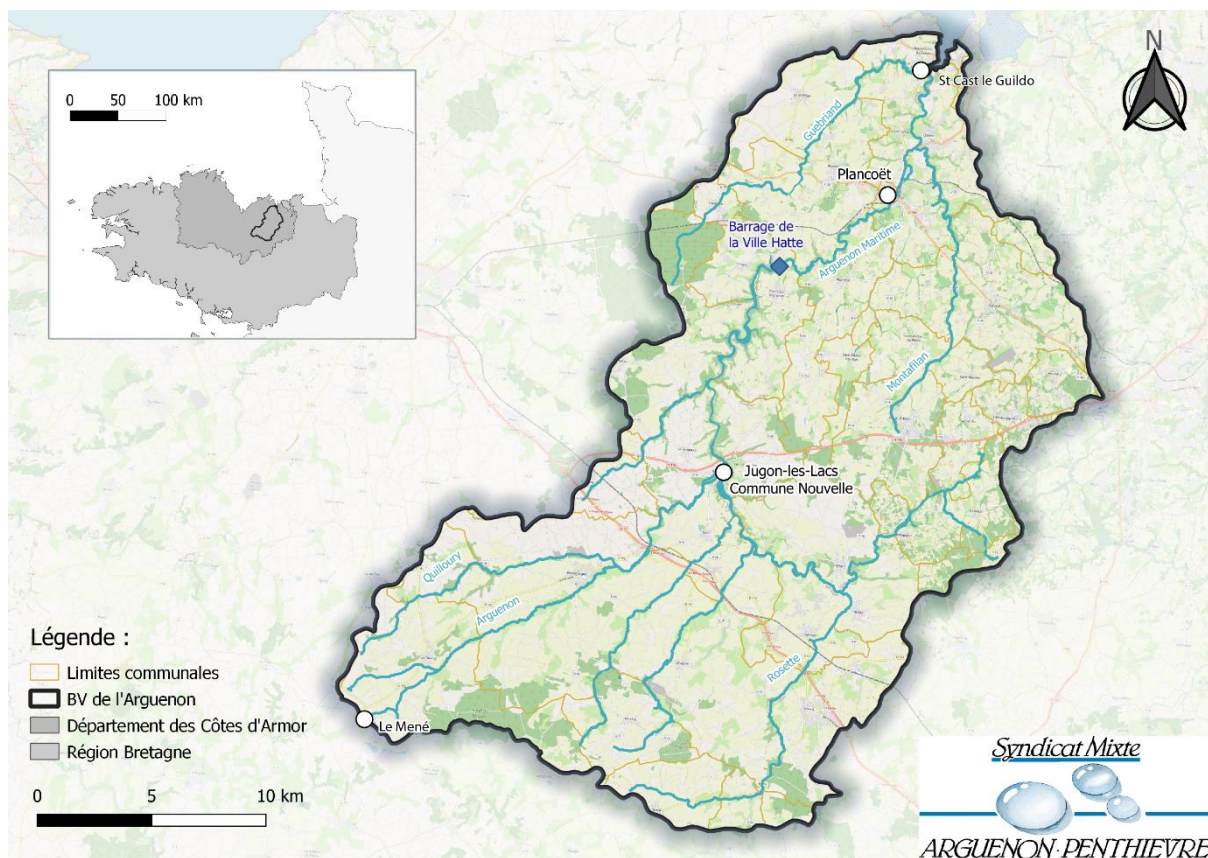
Lors de la première phase de mise en œuvre du PAPI Arguenon, une étude a été réalisée par le bureau d'étude Tractebel, dont l'objectif était la définition de règles de gestion permettant d'améliorer le ralentissement dynamique et le stockage des crues, à l'aide des trois ouvrages concernés (barrage du Grand Etang de Jugon, barrage de la Ville Hatte et barrage anti-marée de Plancoët), afin de réduire autant que possible le risque d'inondation des secteurs sensibles.

Le rapport final sur cette étude a été rendu en décembre 2021, et met en évidence l'importance de règles de gestion des 3 ouvrages majeurs du bassin versant pour limiter les débordements des cours d'eau. L'optimisation de ces règles de gestion a été estimée grâce aux simulations hydrauliques et concerne une optimisation de l'automatisme du clapet de Jugon-les-Lacs CN, avec un abaissement du débit régulé et une réhausse de la cote maximale admissible pour le Grand Etang. Elle concerne également une modulation des règles d'ajustement du débit sortant au débit entrant dans la retenue de la Ville Hatte.

L'objectif de cette action est donc de communiquer auprès du grand public sur cette étude, et sur les règles de gestion définies. Il s'agira à la fois de communiquer sur une action importante du PAPI Arguenon, mais également de sensibiliser, de façon pédagogique et vulgarisée, sur le fonctionnement des ouvrages hydrauliques.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des communes du bassin versant.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût estimatif est de 2 400 € TTC, et comprend la réalisation et l'impression de la plaquette en 500 exemplaires.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	SMAP (MO)
Part (%)	100	80	20
Coût (€) HT	2 000	1 600	400
Coût (€) TTC	2 400	1 920	480

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de plaquettes distribuées.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action I-04

Création, impression et distribution d'une plaquette de communication sur les gestes à avoir en cas d'inondation

OBJECTIF

Le but de l'action est de communiquer auprès des populations concernées sur les bons gestes et bons réflexes à avoir en cas d'inondation.

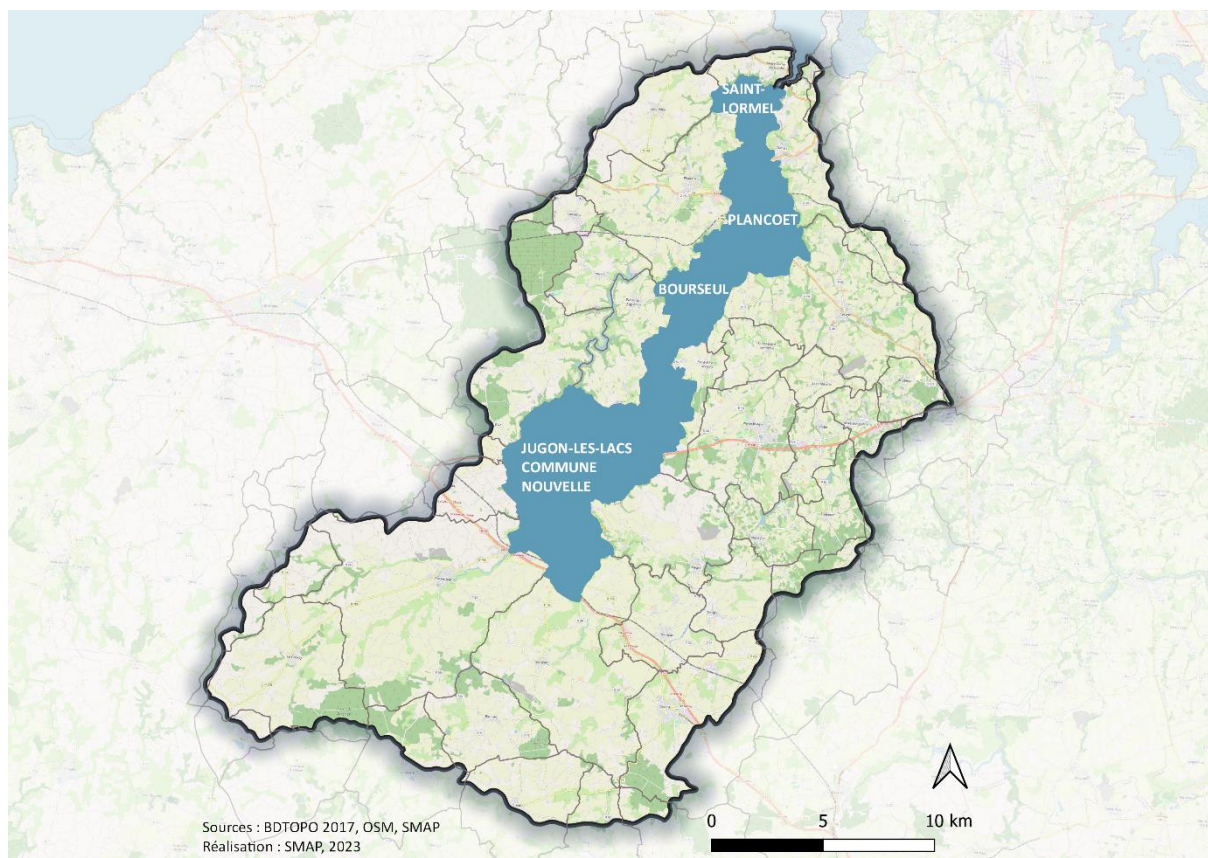
DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action vise à élaborer, imprimer et distribuer un guide, simple et vulgarisé, sur les bons gestes et bons réflexes à avoir en situation de crise inondation. Ce guide, à destination du grand public, reprendra notamment :

- Des rappels sur les crues et leur formation ;
- Des rappels sur la notion de risque ;
- Une présentation des actions menées sur le territoire pour lutter contre les inondations ;
- Une explication de l'organisation de la gestion de crise ;
- Les réflexes à avoir un cas d'inondation.

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes concernées par les inondations : Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, Bourseul, Plancoët, Saint-Lormel.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût estimatif est de 2 400 € TTC, et comprend la réalisation et l'impression de la plaquette en 300 exemplaires.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	SMAP (MO)
Part (%)	100	80	20
Coût (€) HT	2 000	1 600	400
Coût (€) TTC	2 400	1 920	480

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de plaquettes distribuées.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action I-05

Impression et distribution du guide « Je me protège en famille » pour promouvoir l'élaboration des Plans Familiaux de Mise en Sureté *[dans la continuité de l'action I-02 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

Cette action vise à responsabiliser chaque citoyen en le faisant prendre part à la préparation de la gestion de crise en cas d'inondation. Le but est d'anticiper un événement majeur en élaborant un Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) à partir d'un guide national, réalisé en 2010 par le Ministère de l'Intérieur en partenariat avec l'Institut des Risques Majeurs (IRMA Grenoble).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lors de la survenue d'une catastrophe naturelle telle qu'une inondation, les pouvoirs publics sont chargés de gérer la crise et d'organiser les secours ainsi que le retour à la normale. De ce fait, pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques naturels (et en particulier des risques d'inondation), l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sous l'autorité du Maire, est obligatoire. Ce document détaille les étapes de prévention de la population et d'évacuation des personnes et définit les moyens humains et techniques ainsi que leur emploi, pendant une période de crise.

Malgré cette préparation à l'échelle communale, les circonstances particulières d'un phénomène majeur peuvent être à l'origine de dysfonctionnements dans la mise en œuvre du PCS et retarder l'arrivée des secours ou le retour à la normale (coupures d'eau, d'électricité, d'axes routiers, etc.).

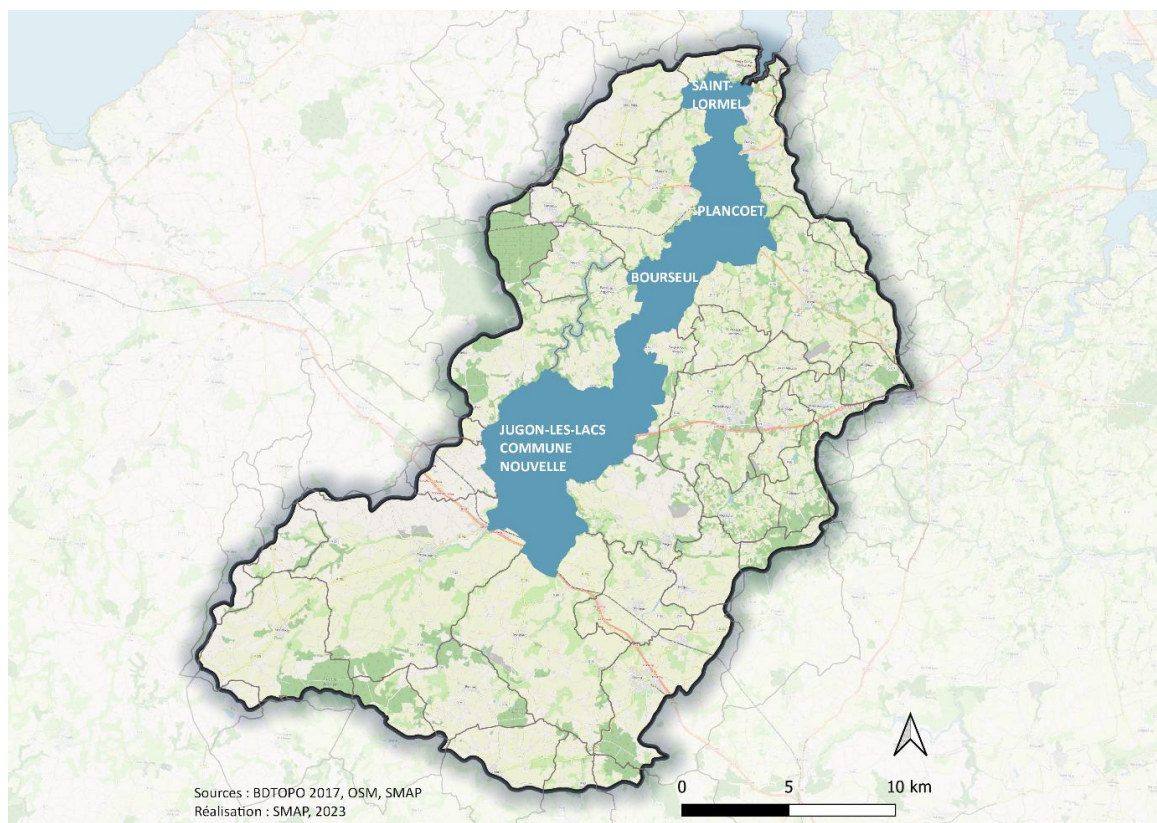
Ainsi, il est important que chaque citoyen confronté à une catastrophe soit en mesure de gérer au mieux la situation, de manière autonome.

Pour cela, le Ministère de l'Intérieur entend promouvoir la réalisation dans les foyers potentiellement concernés des Plans Familiaux de Mise en Sûreté (PFMS), à travers la proposition d'une méthodologie à suivre intégrant trois axes : « Connaître », « S'équiper », « Se préparer ». Le guide, intitulé « Je me protège en famille », cherche à favoriser la connaissance :

- Des risques auxquels les familles sont confrontées ;
- Des moyens d'alerte qui avertissent du danger ;
- Des consignes de sécurité à respecter ;
- Des lieux de mise à l'abri préconisés par les autorités ;
- Des coordonnées téléphoniques utiles en cas d'évènement grave.

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes concernées par les inondations : Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, Bourseul, Plancoët, Saint-Lormel.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

1 000 exemplaires ont été imprimés lors de la mise en œuvre du 1^{er} programme, dont 500 en 2017 puis 500 en 2023. Il ne sera ainsi pas nécessaire de relancer une impression avant 2027 ou 2028.

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût estimatif est de 2 400 € TTC, et comprend la réalisation et l'impression de la plaquette en 500 exemplaires.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	SMAP (MO)
Part (%)	100	80	20
Coût (€) HT	2 000	1 600	400
Coût (€) TTC	2 400	1 920	480

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de guides distribués.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action I-06

Information préventive pour les nouveaux habitants de logements situés en zones inondables *[dans la continuité de l'action I-08 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

L'action vise à présenter aux nouveaux résidents des quartiers situés en zone inondable les risques auxquels ils peuvent être confrontés et les moyens pour faire face à d'éventuels débordements de cours d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'article 77 de la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages stipule qu'il est obligatoire pour les vendeurs ou les bailleurs d'informer les acheteurs ou les locataires de tout bien immobilier (bâti ou non) situé dans une zone à risques et en particulier couverte par un Plan de Prévention des Risques naturels prescrit ou approuvé. Il s'agit de l'Information des Acquéreurs et Locataires (IAL), obligatoirement appliquée depuis le 1^{er} juin 2006.

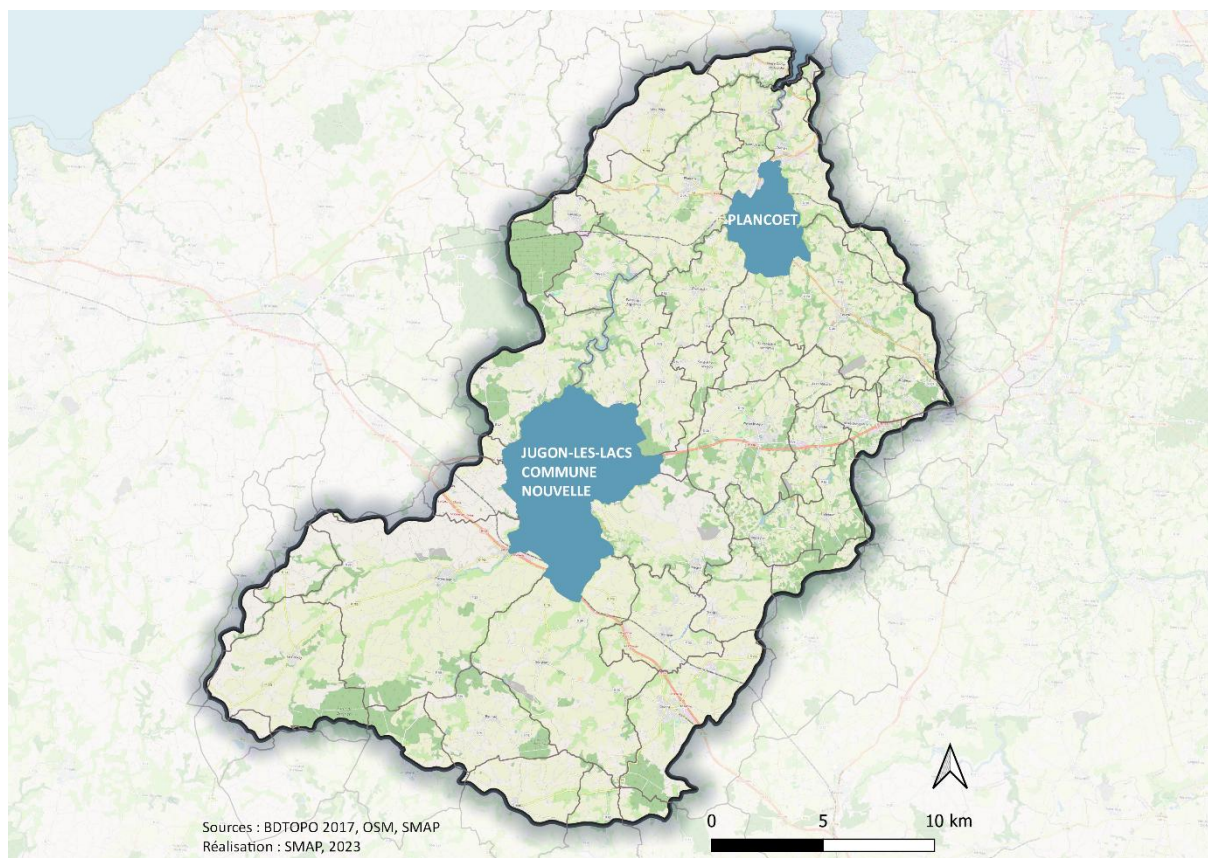
A Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle et Plancoët, il est proposé de mener des opérations de communication et de sensibilisation plus approfondies. Chaque année, avant la période hivernale propice aux inondations, un recensement des nouveaux arrivants dans les secteurs inondables de ces communes sera ainsi effectué. Ce recensement sera réalisé grâce à une collecte d'information auprès des services notariaux et des agences immobilières des communes concernées.

Plusieurs procédés sont envisagés pour diffuser l'information, en fonction du nombre de personnes concernées chaque année par cette action :

- Réunions publiques d'information,
- Porte-à-porte avec distribution des guides PFMS / mention de l'existence d'un PCS et d'un DICRIM / explications sur l'intérêt d'effectuer un diagnostic de vulnérabilité et d'éventuels travaux (avec subventions possibles).

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes de Plancoët et Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP, en lien avec les communes de Plancoët et Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

L'opération sera réalisée en régie.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de foyers récemment occupés par de nouveaux arrivants sensibilisés.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action I-07

Développement d'un support numérique comme espace de communication sur le PAPI Arguenon et ses actions en cours et réalisées

OBJECTIF

L'action vise à développer un support numérique de communication sur les actions du PAPI Arguenon.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans un soucis de communiquer et de sensibiliser le plus grand nombre de personnes à la problématique des inondations et à la mise en œuvre des actions du PAPI Arguenon, l'objectif est de compléter les supports de communication papiers, par un support numérique.

Ce moyen de communication numérique pourra se faire par le biais du site internet du SMAP, en le mettant à jour régulièrement, au rythme de l'avancement des actions.

Il permettra également de communiquer sur le bilan du 1^{er} programme d'actions mis en œuvre entre 2017 et 2023.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des communes du bassin versant de l'Arguenon.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

L'opération sera réalisée en régie.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de visites sur le site du SMAP.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action I-08

Incitation et appui à la réalisation des DICRIM *[dans la continuité de l'action I-12 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

Il s'agit d'inciter les communes faisant partie de l'Atlas des Zones Inondables (AZI) et non pourvues de DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) à réaliser ce document.

DESCRIPTION DE L'ACTION

A l'heure actuelle, 15 communes du bassin versant de l'Arguenon sont concernées par l'Atlas 2 de l'AZI des Côtes d'Armor, parmi lesquelles 4 ont d'ores et déjà réalisé leur DICRIM. Cette action doit permettre la réalisation des DICRIM manquants, prioritairement dans les 11 communes concernées par l'AZI.

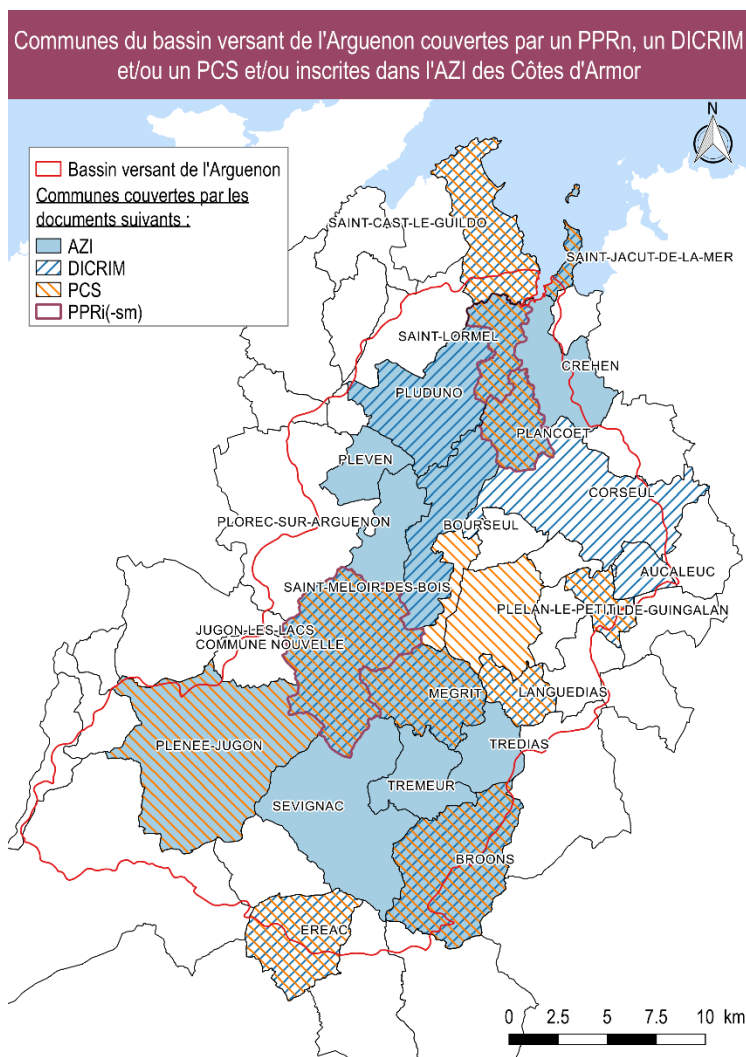
Le chargé de mission PAPI prendra contact avec les communes afin de leur expliquer l'intérêt de ce document d'information préventive et de les encourager à entreprendre la démarche. Il fournira un appui technique et méthodologique pour la réalisation du document (contenu, mise en forme, etc.).

De plus, une mise à jour des DICRIM est à réaliser impérativement dans les communes ayant l'obligation de mettre en place un PCS. Le délai de révision de ce dernier ne doit pas excéder 5 ans, et le DICRIM étant inclus dans le PCS, il est également soumis à une mise à jour tous les 5 ans.

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes du bassin versant de l'Arguenon concernées par l'AZI des Côtes d'Armor et/ou dotées d'un PPRI-sm : élaboration du DICRIM.

Les communes du bassin versant de l'Arguenon dotées d'un PCS obligatoire : révision du DICRIM avec mise à jour dans le PCS.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

L'opération sera réalisée en régie et partenariat avec la DDTM22.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de DICRIM élaborés et/ou mis à jour.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action I-09

Renseignement de la BDHI (base de données historique sur les inondations) *[dans la continuité de l'action I-17 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

Cette action a pour but de compléter la base de données nationales relatives aux inondations passées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

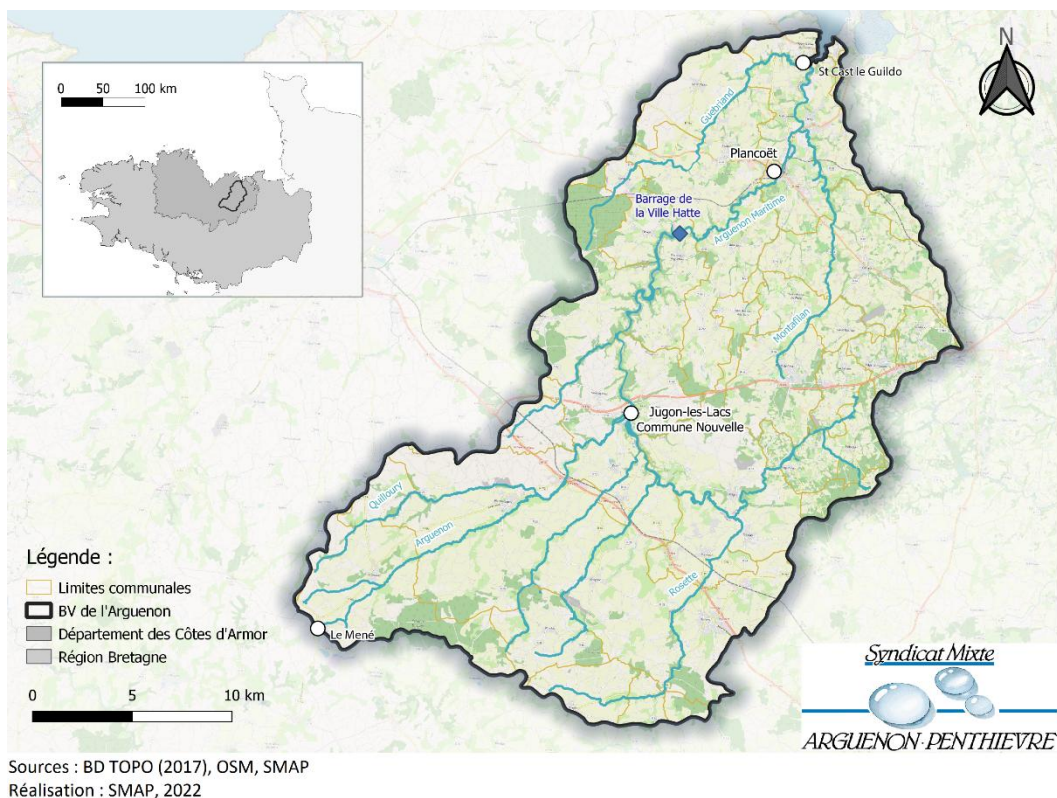
Elaborée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) et l'IRSTEA, la Base de Données Historiques sur les Inondations (BDHI) est accessible au public depuis 2015 et permet d'améliorer la connaissance des risques d'inondation en France.

Cette base de données dresse l'inventaire des inondations anciennes ou récentes, et transmet des informations sur la localisation d'un évènement, sa date, sa durée, ainsi que sur les détails techniques liés à l'inondation (évènements climatiques, expertises, etc.).

En ce qui concerne les inondations sur le bassin versant de l'Arguenon, seul l'évènement de février 1974 est indiqué dans la BDHI à l'heure actuelle (il fait l'objet d'une « Note inondation »). Il convient ainsi de compléter la base de données nationale en intégrant les phénomènes d'inondation ayant eu lieu par le passé sur le bassin versant de l'Arguenon et pour lesquels on dispose d'informations et de sources fiables.

TERRITOIRE CONCERNE

Le bassin versant de l'Arguenon.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

L'opération sera réalisée en régie et partenariat avec la DDTM22.

INDICATEURS DE SUIVI

Ajout des inondations historiques sur le bassin versant de l'Arguenon dans la BDHI.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action I-10

Renseignement de la BDRC (base de données des repères de crues) *[dans la continuité de l'action I-04 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

Cette action a pour but de compléter la base de données nationale collaborative relatives aux repères de crues.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le code de l'Environnement et notamment les articles R563-11 à R563-15 précise que « les zones exposées au risque d'inondation doivent comporter un nombre de repères de crue qui tient compte de la configuration des lieux, de la fréquence et de l'ampleur des inondations et de l'importance de la population fréquentant la zone ». Il est également indiqué que les repères de crue doivent être placés dans des secteurs accessibles au public, et que leur pose et leur entretien relèvent des communes ou des EPCI à fiscalité propre.

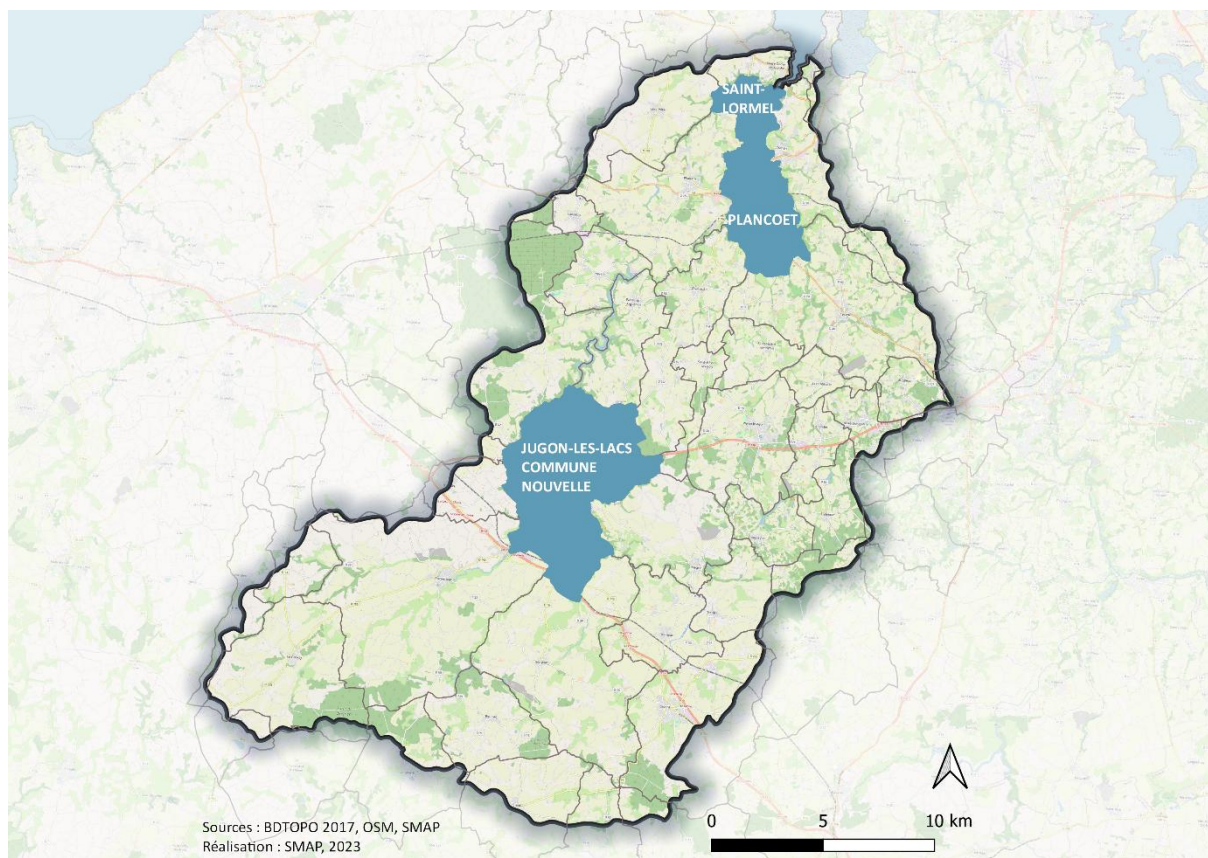
Le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 fixe un modèle de repère de crue unique, qui présente la hauteur des plus hautes eaux, la date et le cours d'eau concerné.

Au cours de la première phase de mise en œuvre du PAPI Arguenon, des repères de crues ont été posés dans les communes de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, Plancoët et Saint-Lormel.

Suite à la pose de ces repères, la base de données nationale collaborative devra être complétée.

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, Plancoët et Saint-Lormel.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

L'opération sera réalisée en régie.

INDICATEURS DE SUIVI

Ajout des repères de crues sur le bassin versant de l'Arguenon dans la BDRC.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action I-11

Actualisation de la base de données des enjeux présents en ZI *[dans la continuité de l'action I-01 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

A l'échelle du bassin versant de l'Arguenon, un inventaire complet des divers enjeux (humains, économiques, patrimoniaux, environnementaux, etc.) soumis au risque d'inondation et compris dans les secteurs couverts par un PPRI, est nécessaire, afin d'avoir une vision globale des dommages causés par les débordements de cours d'eau ainsi que par la submersion marine.

Ce recensement, en complément de celui effectué dans le cadre du PAPI Arguenon 2017-2023, permettra, en particulier, d'affiner les analyses coûts/bénéfices ou multicritères à réaliser dans les études prévues dans le programme d'actions.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le recensement des enjeux situés en zone inondable sera réalisé en régie par la chargée de mission « Prévention des inondations » du SMAP.

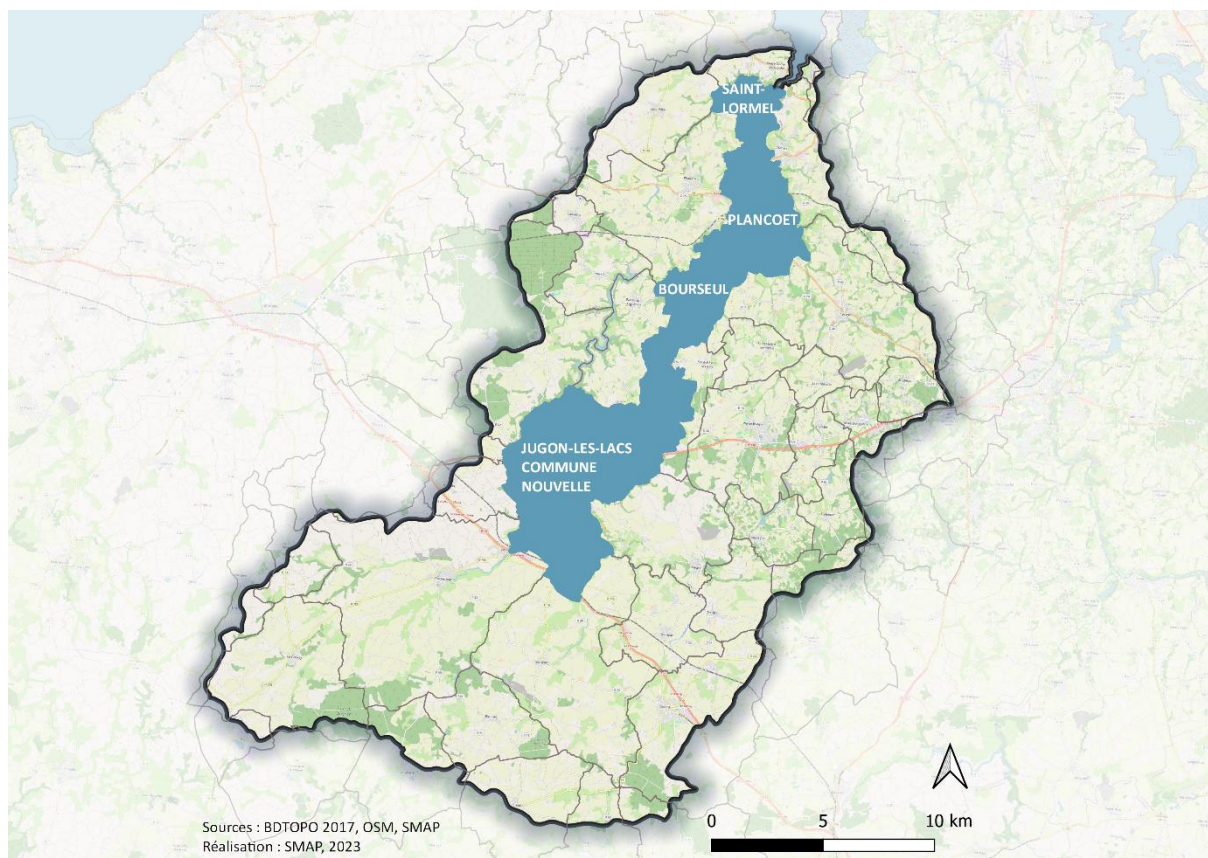
Il consistera notamment en la conception d'un questionnaire en version imprimée qui sera distribué dans les foyers situés dans l'enveloppe de crue centennale (définie dans les PPRI) à Plancoët et à Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle. Il s'agit donc d'une enquête de terrain qui sera menée en parallèle auprès des particuliers mais également des entreprises. Au total, ces enquêtes concerneront une centaine d'habitations et une trentaine d'entreprises dans chacune des deux communes. Les questionnaires aborderont les thèmes suivants :

- Le degré de connaissance et d'information sur les risques d'inondation des personnes interrogées ;
- Leur ressenti vis-à-vis de la gestion de crise lors des deux dernières inondations (2010/2014) ;
- Les dommages subis et les indemnisations perçues, notamment en 2010 et 2014 ;
- Le degré de vulnérabilité des bâtiments (travaux effectués depuis les dernières inondations, etc.).

En ce qui concerne les enjeux patrimoniaux, environnementaux et matériels (infrastructures), l'évaluation de leur vulnérabilité sera réalisée à travers une prise de contact avec les structures et les entreprises concernées (services techniques et administratifs des communes impactées, Engie (ex-GDF Suez), EDF, etc.).

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, Bourseul et Plancoët, où est recensée la plupart des enjeux humains et matériels (ainsi que la zone d'activités des Vergers de Saint-Lormel).



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

L'opération sera réalisée en régie.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de formulaires d'enquêtes distribués / Nombre de réponses reçues.

Mise à jour de la base de données numérisée (SIG et tableur) et complète à partir des réponses aux questionnaires. Celle-ci devra être actualisée dans le temps.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action I-12

Acquisition d'un courantomètre pour l'étude des débits sur les affluents de l'Arguenon

OBJECTIF

L'objectif de cette action est d'acquérir un courantomètre, pour l'étude des débits sur les affluents de l'Arguenon, notamment en aval du barrage de la Ville Hatte.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à acquérir un courantomètre qui permettra d'étudier de façon régulière les débits sur les affluents de l'Arguenon, notamment en aval du Barrage de la Ville Hatte, de façon à comprendre leurs comportements hydrologiques.

Cette étude des débits permettra de connaître les apports de chaque affluents au cours d'eau principal.

Des actions de ce type ont été menées ponctuellement dans le cadre du PAPI 2017-2023, grâce à du matériel emprunté. L'idée est de poursuivre ces actions de façon plus régulière et indépendante.

TERRITOIRE CONCERNE

Le territoire du bassin versant de l'Arguenon, notamment en aval du barrage de la Ville Hatte.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût de l'opération (acquisition du courantomètre) est estimé à 9 600 € TTC.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	SMAP (MO)
Part (%)	100	50	50
Coût (€) HT	8 000	4 000	4 000
Coût (€) TTC	9 600	4 800	4 800

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de campagnes de mesures réalisées.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action I-13

Acquisition et instrumentation du bassin versant Arguenon aval pour l'amélioration de la gestion de crise (en lien avec l'action VII-01b)

OBJECTIF

L'objectif de cette action est d'acquérir et d'installer des dispositifs de mesure de hauteur d'eau ou de débit entre le barrage de la ville Hatte et la commune de Plancoët pour l'amélioration de la gestion du risque inondation sur la commune.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à acquérir et installer des dispositifs de mesure de hauteur d'eau ou de débit entre le barrage de la Ville Hatte et la commune de Plancoët, comme outil supplémentaire de gestion de crise.

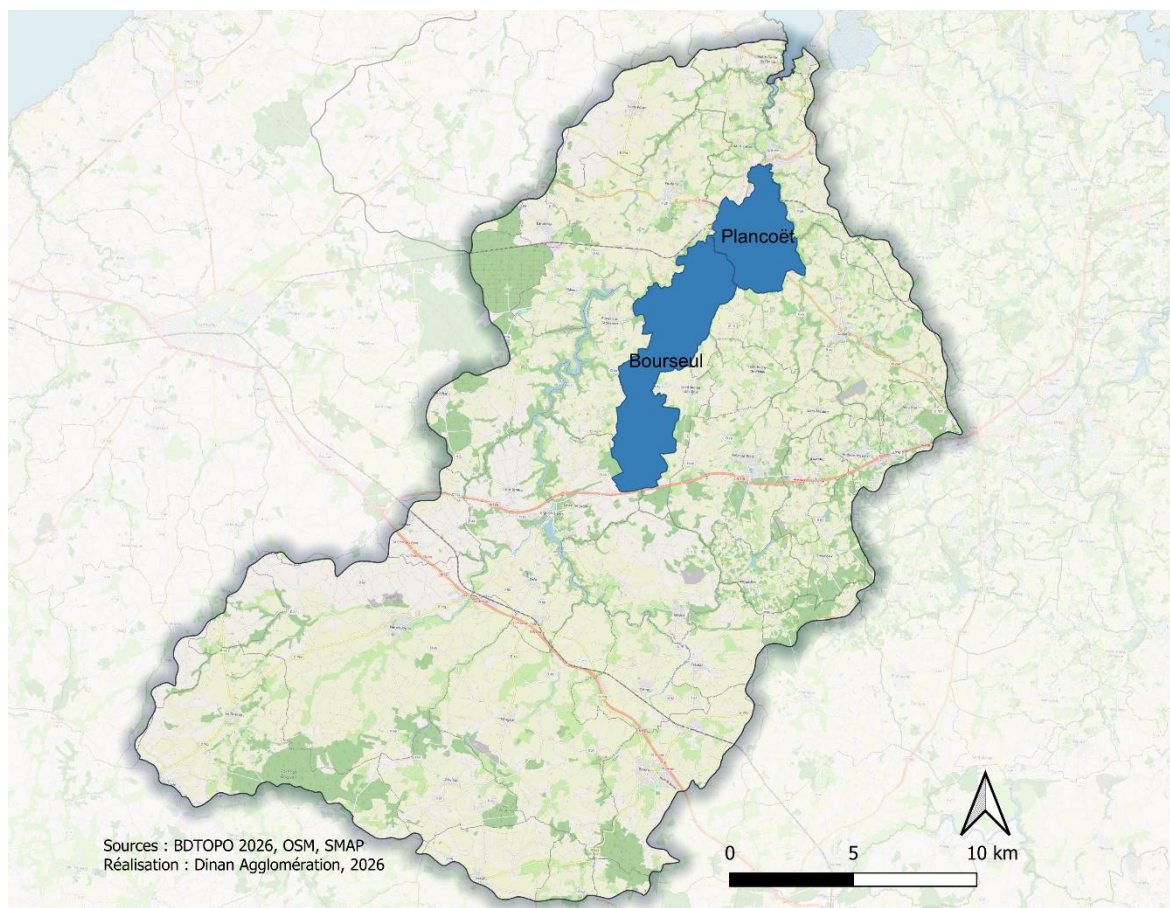
Cette action répond à un besoin de connaître les débits arrivant au barrage anti-marée, qui peuvent différer des débits en sortie du barrage de la Ville Hatte, situé en amont de Plancoët, à Pléven. La connaissance des débits traversant la commune de Plancoët permettra aux agents en charge du barrage anti-marée de Plancoët d'adopter une meilleure gestion en période de grande marées. En effet la connaissance et la surveillance du volume d'eau fluvial arrivant au barrage anti-marée est primordiale dans le cadre de la gestion intermarée mise en place entre les gestionnaires du barrage anti-marée et les gestionnaires du barrage de la Ville Hatte.

Dans le cas particulier de la commune de Plancoët, où le risque inondation est double (crues de plaines et submersion marine), les niveaux de l'Arguenon dans la commune sont conditionnés à la fois par les périodes d'ouverture et de fermeture du barrage de la Ville Hatte, et à la fois par les périodes d'ouverture et de fermeture du barrage anti-marée.

Il est envisagé l'installation d'une sonde de hauteur d'eau sur l'Arguenon au lieu-dit la Goupillière ainsi que l'installation d'un dispositif de mesure sur l'affluent la Petite Rivière. La possibilité d'installer un instrument de mesure des débits doit être validée. Si ce n'est pas possible, la Petite Rivière sera équipée à minima d'une sonde de hauteur d'eau. Les instruments seront équipés d'un système permettant la télétransmission des données.

TERRITOIRE CONCERNE

Bassin versant Arguenon aval.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Dinan Agglomération, en lien avec l'action VII-01b)

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût de l'opération est estimé à 50 000 € HT.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	DA (MO)
Part (%)	100	40	60
Coût (€) HT	50 000	20 000	30 000
Coût (€) global	50 000	20 000	30 000

INDICATEURS DE SUIVI

Installation des dispositifs.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action I-14

Acquisition et installation de dispositifs de mesure de débits en amont du bassin versant de l'Arguenon

OBJECTIF

L'objectif de cette action pour le SMAP est d'acquérir et d'installer des dispositifs de mesure de débits en amont du bassin versant pour un meilleur suivi des crues.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Suite à l'épisode de crue de janvier 2025 sur le bassin versant de l'Arguenon, les acteurs du territoire et services de l'Etat ont décidé collectivement de conforter la mission de prévention des inondations du SMAP, porteur du PAPI.

Jusque-là dépendant des données de l'Hydro Portail pour la lecture des débits en amont du bassin versant, le SMAP souhaite désormais pouvoir disposer de ses propres données pour une meilleure anticipation des crues. Pour cela, du matériel d'acquisition de données sur le débit serait installé sur les stations de la Rosette à Mégrit, Bois Léard à Jugon-les-Lacs, et Entrée Retenue de l'Arguenon (à l'aval de Jugon-les-Lacs, après la confluence entre l'Arguenon et la Rosette). Le dispositif se composerait de sondes radar suivant la hauteur d'eau et de stations d'acquisition avec transfert en direct des données vers le SMAP.

TERRITOIRE CONCERNE

Le territoire amont du bassin versant.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Arguenon-Penthievre

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût de l'opération est estimé à 10 000 € TTC.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	SMAP (MO)
Part (%)	100	40	60
Coût (€) HT	8 333	3 333	5 000
Coût (€) global	10 000	4 000	6 000

INDICATEURS DE SUIVI

Finalisation de l'installation des dispositifs.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Fiche Action I-15

Étude hydraulique pour l'aménagement du lieu-dit La Saudraie à Saint-Pôtan en vue de la réduction du risque d'inondation

OBJECTIF

Diagnostic et proposition d'un programme d'actions de réduction du risque inondation au lieu-dit La Saudraie (Saint-Pôtan).

DESCRIPTION DE L'ACTION

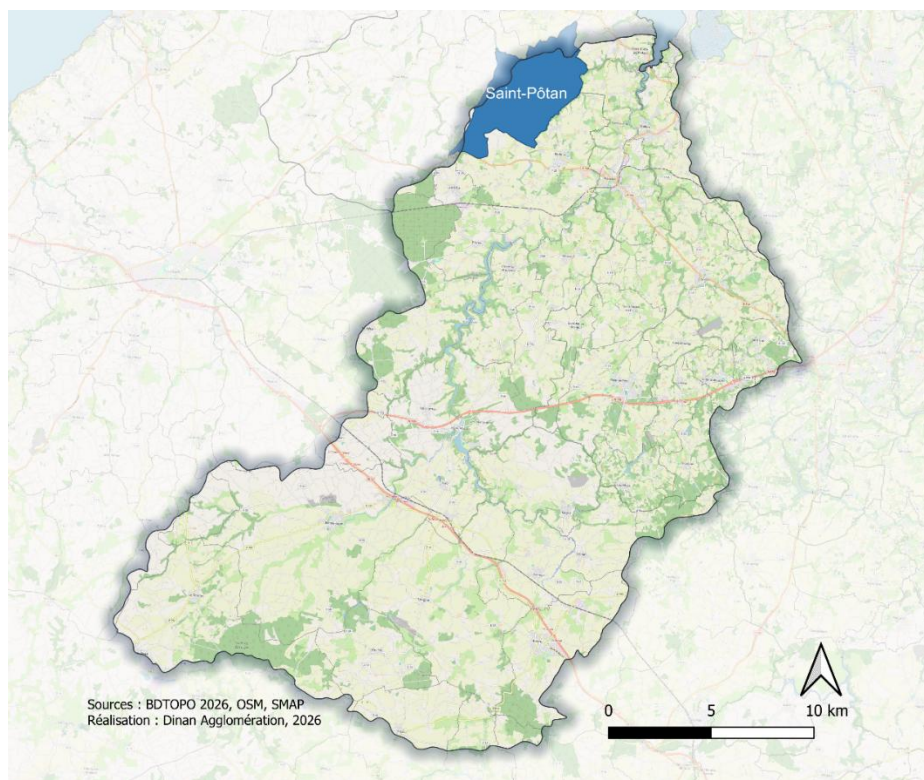
Des inondations ponctuelles ont été constatées à plusieurs reprises au niveau du lieu-dit et à proximité des habitations. Cette localisation étant à la conjonction du cours d'eau, des réseaux d'eau pluviale et à l'aval d'un bassin versant fortement agricole, une étude hydraulique est nécessaire pour diagnostiquer le risque, identifier les contributions majeures et les leviers d'actions.

Cette étude cherchera à proposer plusieurs scénarios d'aménagement dans l'objectif de réduire le risque inondation et la vulnérabilité des enjeux bâtis et humains du lieu-dit.

Cette étude sera portée par Dinan Agglomération en tant que porteur de la compétence GEMAPI. Un Comité de Pilotage, notamment constitué de Dinan Agglomération, de la commune de Saint-Pôtan (au titre de la compétence Eau Pluvial et de la protection des personnes et des biens), du Conseil Départemental des Côtes d'Armor (en raison du franchissement du cours d'eau par la route départementale) et du SMAP (en tant que porteur du PAPI Arguenon), suivra l'avancée de l'étude.

TERRITOIRE CONCERNE

Le sous-bassin versant du cours d'eau de la Saudraie, affluent du Guébriand (Arguenon aval).



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Dinan Agglomération

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût de l'opération est estimé à 25 000 € HT.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	DA (MO)
Part (%)	100	50	50
Coût (€) HT	25 000	12 500	12 500
Coût (€) global	25 000	12 500	12 500

INDICATEURS DE SUIVI

Finalisation de l'installation des dispositifs.

AXE 2 : SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES

AXE 2 : SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES

Fiche Action II-01

Acquisition et installation d'échelles limnimétriques, en lien avec le Service de Prévision des Crues

OBJECTIF

L'objectif de cette action est d'acquérir et d'installer des échelles limnimétriques sur des secteurs stratégiques du bassin versant, en lien avec le Service de Prévision des Crues de la DREAL Bretagne.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à acquérir et à installer des échelles limnimétriques, en complément de celles déjà présentes, sur des secteurs stratégiques du bassin versant de l'Arguenon. Ces secteurs stratégiques seront définis en collaboration avec le Service de Prévision des Crues de la DREAL Bretagne.

L'objectif de ces échelles limnimétriques supplémentaires est double :

- Sensibiliser les populations locales en installant les échelles à des points de passage,
- Permettre un meilleur suivi des hauteurs d'eau à différents points de l'Arguenon.

TERRITOIRE CONCERNE

Le bassin versant de l'Arguenon.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût de l'opération est estimé à 9 600 € TTC pour l'acquisition et l'installation d'environ 6 échelles.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	SMAP (MO)
Part (%)	100	50	50
Coût (€) HT	8 000	4 000	4 000
Coût (€) TTC	9 600	4 800	4 800

INDICATEURS DE SUIVI

Finalisation de l'installation des échelles limnimétriques.

AXE 2 : SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES

Fiche Action II-02

Déclinaison du protocole de collecte des données de crue

OBJECTIF

L'objectif de cette action est de décliner à l'échelle locale le protocole de collecte des données de crue proposé dans le cadre du dispositif Orsec.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à décliner à l'échelle locale le protocole de collecte des données sur les évènements d'inondations proposé dans le cadre du dispositif Orsec. Ce dispositif indique qu'après une inondation, il est nécessaire de procéder à une collecte d'informations destinées à capitaliser sur la connaissance du risque sur le territoire.

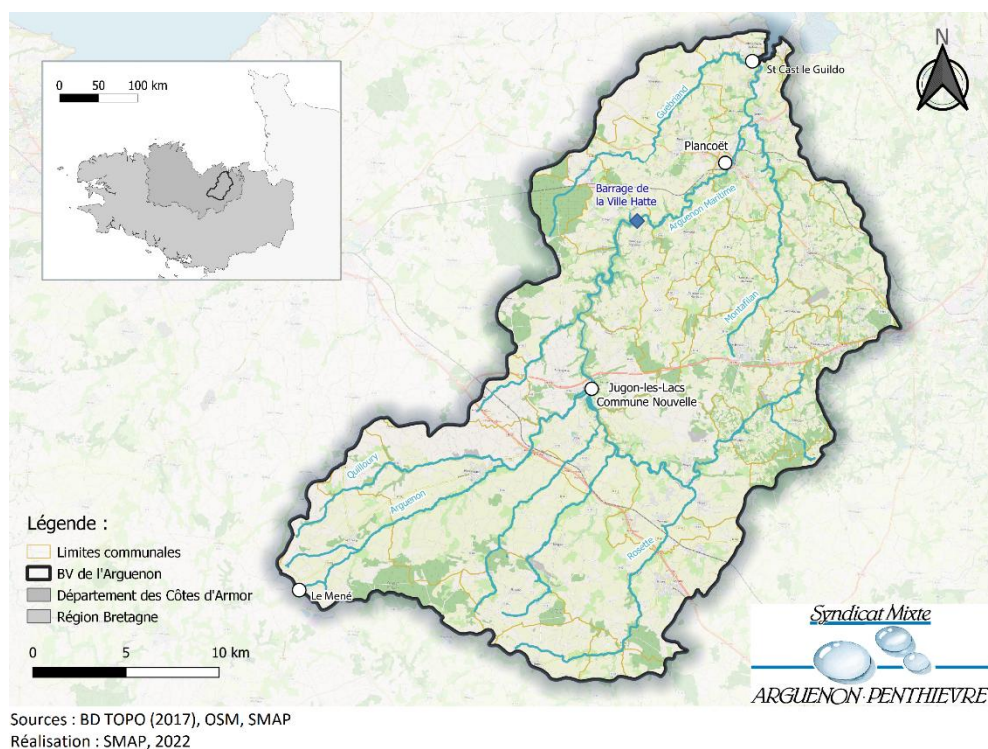
Cette collecte d'informations doit être réalisée pendant et immédiatement après la crise, pour éviter que les données ne soient effacées par la nature et par l'homme qui nettoie et répare. Sur le terrain, si la récolte de données se fait, les méthodes sont disparates.

Il convient donc de suivre un protocole commun à tout le territoire, en déterminant les périmètres et les priorités d'intervention. Ces interventions doivent être planifiées pour ne pas perdre de temps et ne pas improvisé le cas échéant.

Il est donc proposé de décliner le protocole proposé dans le cadre du dispositif Orsec à l'échelle du territoire du bassin versant de l'Arguenon.

TERRITOIRE CONCERNE

Le bassin versant de l'Arguenon.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Cette opération sera effectuée en régie.

INDICATEURS DE SUIVI

Finalisation de la déclinaison du protocole.

AXE 2 : SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES

Fiche Action II-03

Amélioration des systèmes d'alerte locaux suite aux exercices de gestion de crise sur les communes de Jugon-les-Lacs CN (II-03a) et Plancoët (II-03b) *[dans la continuité de l'action III-01 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

L'objectif est d'améliorer si nécessaire les systèmes d'alerte des communes de Jugon-les-Lacs CN et de Plancoët, suite aux exercices de gestion de crise.

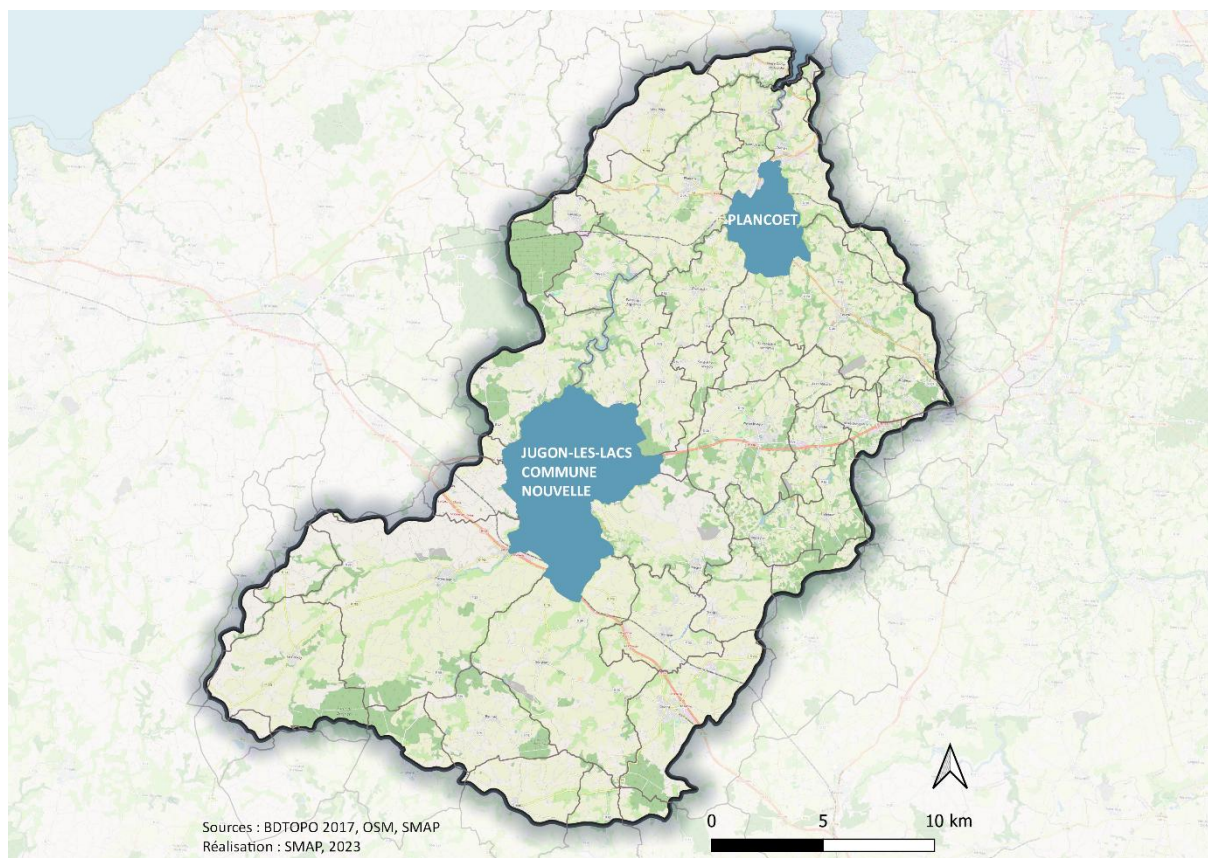
DESCRIPTION DE L'ACTION

Les communes de Jugon-les-Lacs CN et de Plancoët sont dotées de systèmes permettant d'alerter leurs populations en cas d'évènement majeur, tel que les inondations. Ces systèmes d'alerte locaux ont été brièvement testés lors des exercices de gestion de crise réalisés en 2022 (exercices cadres), et le seront à nouveau lors de la réalisation d'exercices de gestion de crise terrain pendant la mise en œuvre de ce programme d'actions 2024-2029.

Ces exercices terrain permettront entre autres de mettre en évidence des éventuels points de dysfonctionnement sur ces systèmes d'alerte. Si c'est le cas, il conviendra pour les communes de les améliorer, avec l'appui de la chargée de mission PAPI.

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes de Jugon-les-Lacs CN et de Plancoët.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage :

Action II-03a : Commune de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle

Action II-03b : Commune de Plancoët

Avec appui du SMAP.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Cette action sera réalisée en régie par les communes.

INDICATEURS DE SUIVI

L'amélioration des systèmes d'alerte.

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

Fiche Action III-01

Incitation et appui à la réalisation/mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde *[dans la continuité de l'action III-01 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

A travers la mise à jour des PCS, le but recherché est d'améliorer et d'optimiser ces documents relatifs à la gestion de crise et à l'assistance des personnes sinistrées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il est rappelé que, depuis 2004, les PCS sont obligatoires dans les communes dotées d'un PPRn. De plus, la révision des PCS doit être réalisée tous les 5 ans selon l'article 6 du décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005.

Les communes de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle et Plancoët possèdent ce document depuis 2009, et la commune de Saint-Lormel depuis 2017. Des exercices de gestion de crise inondation ont été réalisés en 2022, avec l'appui du SMAP, sur les communes Jugon et Plancoët. Ces simulations ont permis aux communes de se rendre compte de l'importance d'avoir un PCS à jour, tant au niveau des contacts (numéros de téléphones, etc.) que de l'organisation interne de la cellule de crise. L'objectif est donc d'inciter les communes à mettre leurs PCS à jour le plus régulièrement possible.

Par ailleurs, de nouveaux exercices de simulation sont prévus dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme d'actions 2024-2029, et seront l'occasion pour Plancoët et Jugon-les-Lacs CN de vérifier l'efficacité de leurs PCS à jour, et de les améliorer une nouvelle fois si nécessaire.

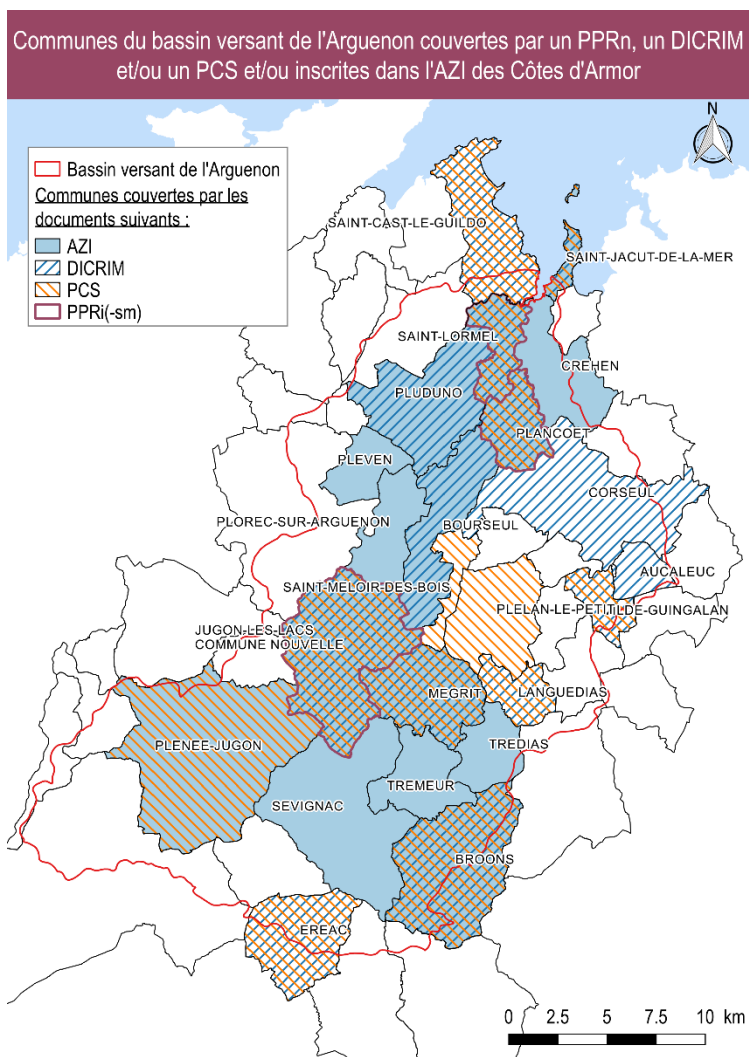
La commune de Saint-Lormel est concernée par le PPRi-sm de Plancoët – Saint-Lormel. L'objectif pour la commune sera d'élaborer/mettre à jour son PCS.

Dans un second temps, il est proposé de travailler avec les autres communes du bassin versant concernées par l'AZI des Côtes d'Armor puisque, bien qu'elles ne soient pas dans l'obligation de produire ce document, elles sont concernées par les inondations de l'Arguenon et de la Rosette. La chargée de mission PAPI prendra contact avec ces communes afin de les encourager à élaborer un PCS, et constituera un appui technique et méthodologique pour la réalisation du document. Le porteur vise la mise en place de 100% des PCS obligatoires sur le territoire.

TERRITOIRE CONCERNE

En priorité, les communes disposant d'un PPRi (à savoir Plancoët, Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle et Saint-Lormel).

Postérieurement, l'ensemble des communes faisant partie de l'AZI des Côtes d'Armor, sur le territoire du bassin versant de l'Arguenon.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP, avec la participation des communes.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Les actions pourront être réalisées en régie, par les services municipaux et avec l'appui du chargé de mission PAPI.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de PCS mis à jour.

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

Fiche Action III-02

Incitation et appui à la réalisation ou mise à jour des Plans Inter-Communaux de Sauvegarde

OBJECTIF

L'objectif de cette action est d'inciter les EPCI du territoire à élaborer ou mettre à jours leurs PICS.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En application de l'article L731-4 du code de la sécurité intérieure, le Plan Inter-Communal de Sauvegarde organise, sous la responsabilité du président de l'EPCI à fiscalité propre, la solidarité et la réponse intercommunale au profit de toutes les communes membres face aux situations de crise. Il a pour objectif l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination réalisée par l'établissement ou par le service commun au profit des communes en mati-re de planification ou lors des crises.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut désigner un vice-président ou le conseiller communautaire chargé des questions de sécurité civile afin d'assurer la mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan intercommunal de sauvegarde.

Le PICS ne vient pas effacer les PCS existant, mais vient les compléter. Il s'agit en effet de mutualiser les moyens des communes en réponse à une crise. Par ailleurs, le président de l'établissement public doit s'assurer de l'articulation des plans communaux de sauvegarde et du plan intercommunal.

Il est révisé lorsque toute commune qui n'en était pas partie initialement adopte à son tour un plan communal de sauvegarde.

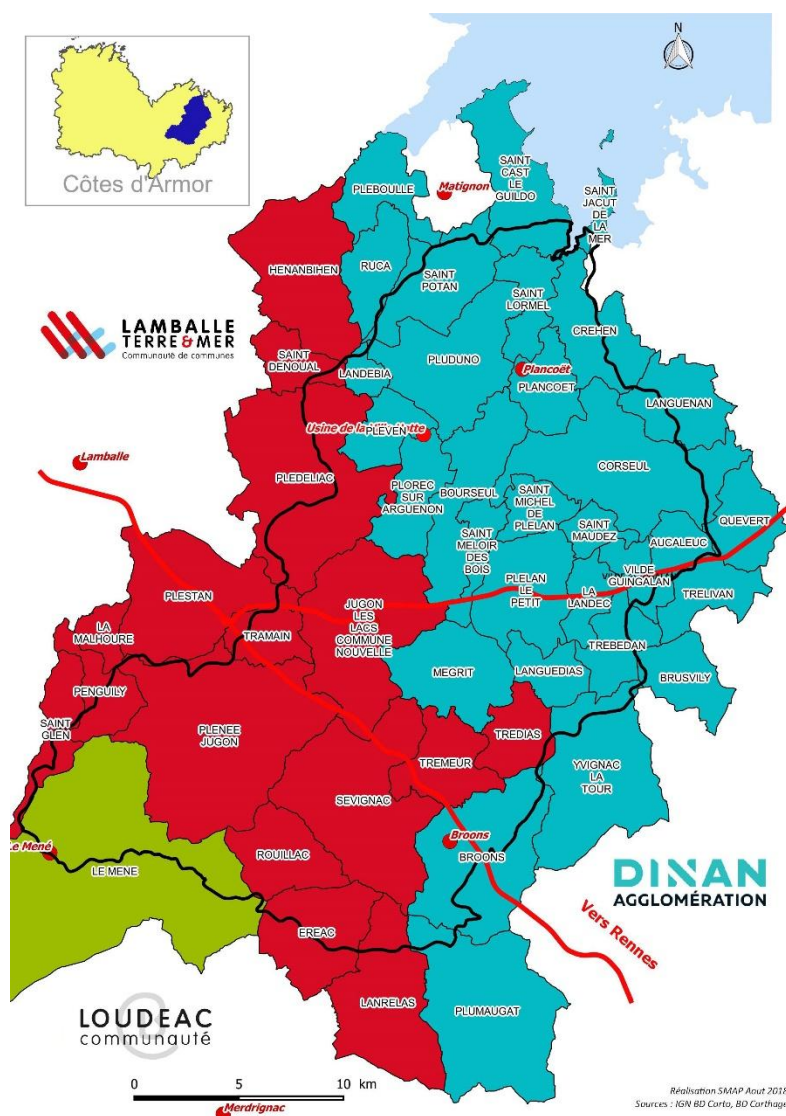
Tous les cinq ans au moins, la mise en œuvre du plan intercommunal de sauvegarde fait l'objet d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile.

Ce PICS est rendu obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un PCS. Les EPCI disposent d'un délai de 2 ans à compter de la notification du préfet pour se doter d'un PICS.

L'objectif de cette action est donc d'inciter les EPCI du territoire à élaborer puis mettre à jour régulièrement leurs Plans Inter-Communaux de Sauvegarde, et les accompagner cette démarche.

TERRITOIRE CONCERNE

Les EPCI à fiscalité propre du bassin versant.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP, en lien avec les EPCI.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Cette action sera réalisée en régie.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de PICS réalisés/mis à jour.

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

Fiche Action III-03

Accompagnement des communes et EPCI à la réalisation d'exercices de gestion de crise *[dans la continuité de l'action III-01 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

A travers l'organisation d'exercices de simulation, le but recherché est d'améliorer et d'optimiser les PCS et PICS, documents relatifs à la gestion de crise et à l'assistance des personnes sinistrées, et de permettre aux communes et EPCI de se préparer à l'organisation d'une gestion de crise.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les communes de Jugon-les-Lacs CN et Plancoët ont réalisé, en lien avec le SMAP, des exercices de gestion de crise « cadres » en 2022, impliquant les cellules de crise communales, les services de l'Etat (Préfecture, DDTM22, SPC DREAL), les services de secours, les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques.

Ces exercices ont été perçus de manière positive par tous les participants à ces exercices, et ont permis de mettre en évidence des points forts de leurs gestion de crise, mais également des points d'amélioration.

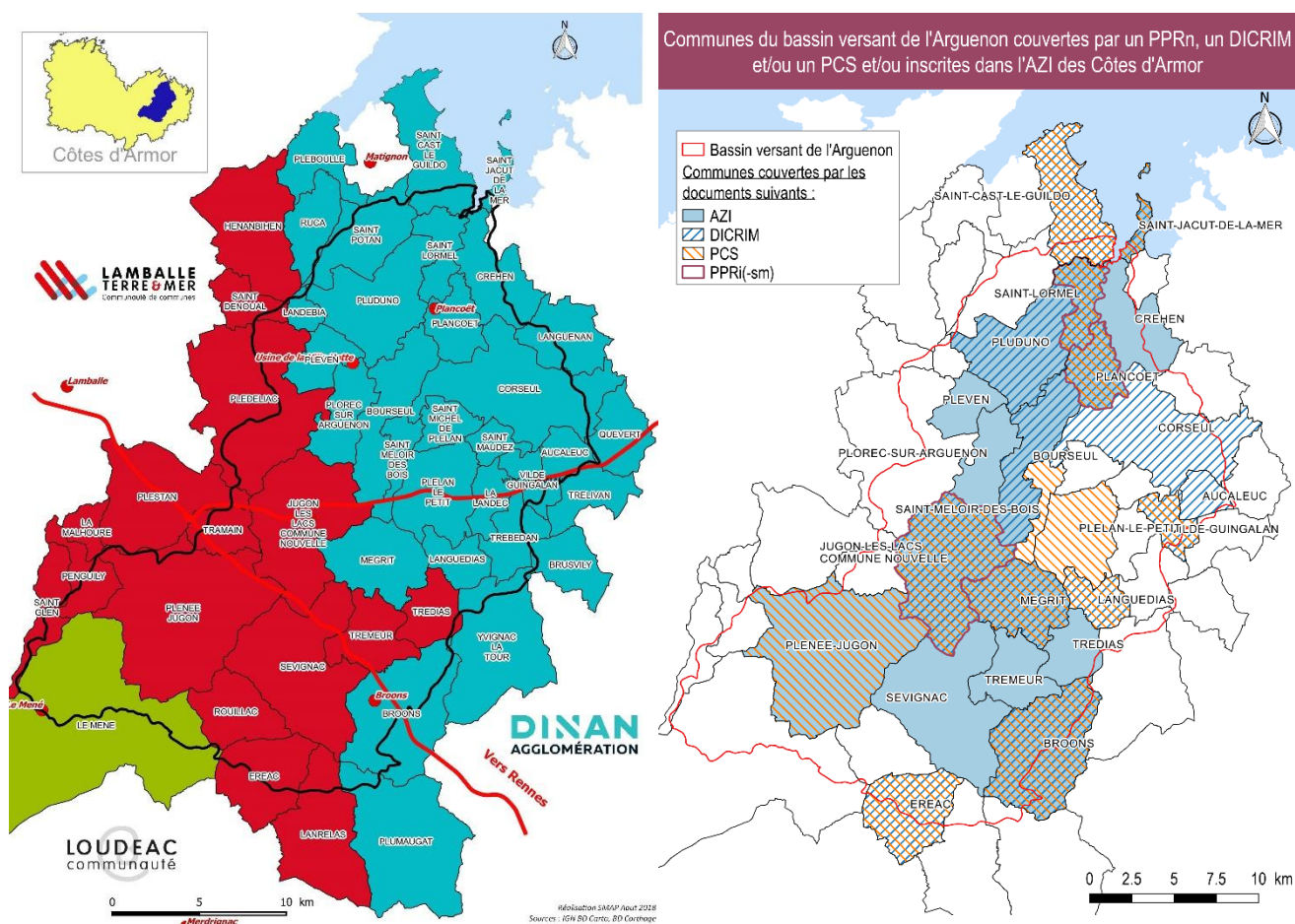
Il s'agissait néanmoins d'exercices cadres, en salle et sans mobilisation sur le terrain. Il conviendrait donc pour ces deux communes de réaliser, avec l'appui du SMAP, des exercices terrain, mobilisant les acteurs sur le terrain, et intégrant éventuellement la population.

Il conviendrait également à la commune de Saint-Lormel de réaliser un exercice de gestion de crise, de façon à tester la mise en œuvre de son PCS.

Les EPCI du territoire pourront également réaliser ce genre d'exercice, avec appui du SMAP, pour tester la mise en œuvre de leurs tout nouveaux PICS.

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes et EPCI du bassin versant dotées de PCS ou PICS.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP, en lien avec les communes et EPCI.

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Cette action sera réalisée en régie.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'exercices réalisés.

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Fiche Action IV-01

Animation autour de l'urbanisme dans les zones inondables hors PPRI *[dans la continuité de l'action IV-01 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

Le but de cette opération est de sensibiliser les communes éventuellement confrontées au risque d'inondation mais ne disposant pas d'un PPRI permettant de réglementer l'urbanisation des zones inondables, afin d'éviter les constructions dans les zones à risque.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La chargée de mission PAPI ira à la rencontre des communes et des EPCI concernés afin de sensibiliser ces collectivités aux enjeux liés à l'urbanisation des zones où est présent le risque d'inondation.

Cette campagne de sensibilisation concerne en particulier deux enjeux :

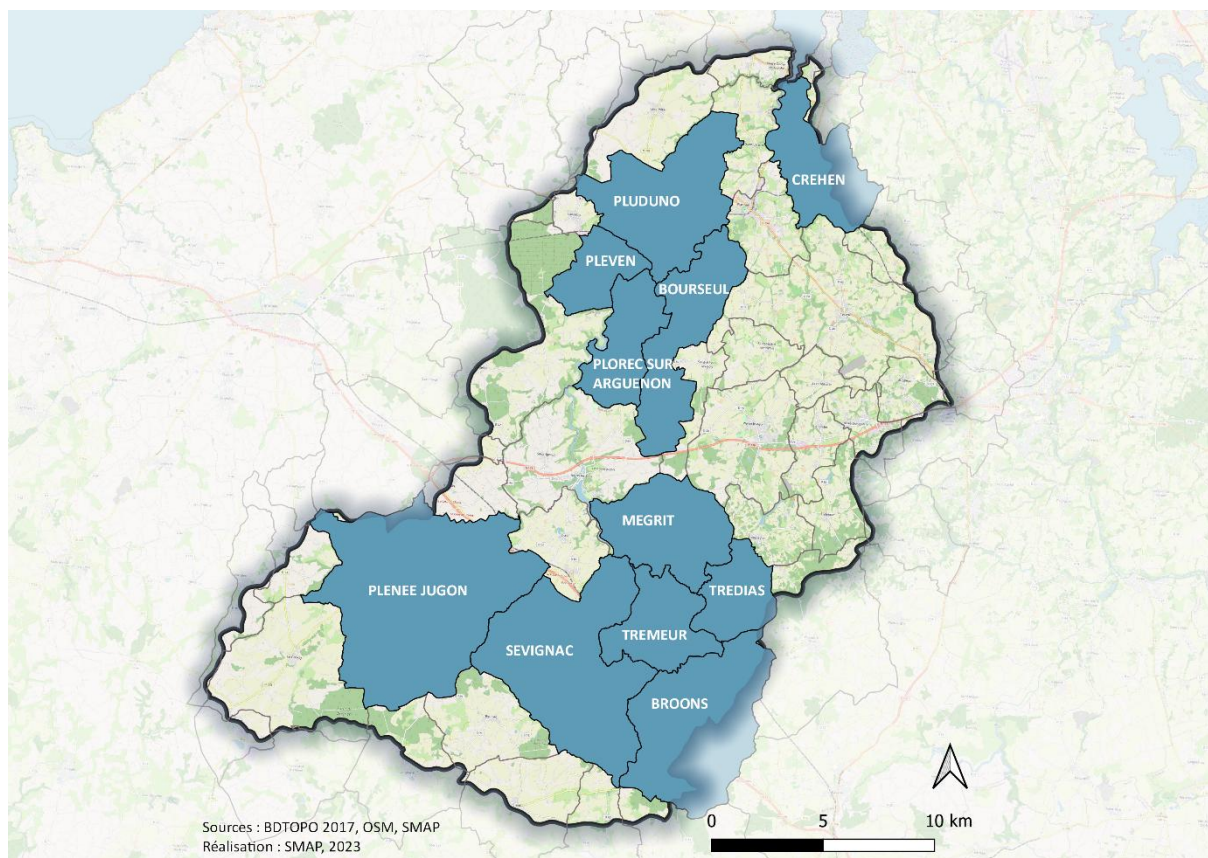
- Dans les secteurs non construits : éviter toute nouvelle construction pour préserver les zones d'expansion de crue.
- Dans les secteurs déjà construits : empêcher le changement de destination des bâtiments (moulins abandonnés ou hangars désaffectés restaurés en logement, résidence secondaire transformée en résidence principale, etc.) et éviter également toute nouvelle construction pour ne pas densifier le bâti dans les zones à risque.

La mise en œuvre de cette mesure de sensibilisation sera réalisée notamment lors de l'élaboration ou de la révision des PLUI (Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux) sur le territoire.

De plus, un guide réalisé en 2008 par le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) et intitulé « *Le maire face au risque d'inondation – Agir en l'absence de PPRI* » va être diffusé auprès des communes et EPCI concernés par cette thématique afin de leur permettre de mettre à jour les documents d'urbanisme en accord avec la réglementation, l'objectif de protection des populations et une logique de développement du territoire.

TERRITOIRE CONCERNE

En priorité, l'ensemble des territoires compris dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI) et ne disposant pas d'un PPRI approuvé.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Cette action sera réalisée en régie.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes où la sensibilisation a été effectuée et résultats sur le terrain (surfaces redonnées en zones d'expansion des crues par exemple)

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Fiche Action V-01

Diagnostics de vulnérabilité des biens à usages d'habitation ou à usage mixte sur les communes de Jugon-les-Lacs CN, Bourseul, Plancoët et Saint-Lormel *[dans la continuité de l'action V-01 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

Il s'agit de développer la résilience des logements situés en zone inondable, c'est-à-dire leur capacité à subir une inondation et à revenir rapidement à la normale après l'évènement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Premièrement, un recensement des propriétaires intéressés par la procédure sera effectué puis un prestataire extérieur sera mandaté pour réaliser les diagnostics de chaque habitation. Le travail d'animation mené par la chargée de mission PAPI sera important afin de faire comprendre aux propriétaires l'intérêt de l'opération, et surtout de la mise en œuvre des travaux après la réalisation des évaluations. En effet, le but recherché n'est pas d'effectuer le diagnostic et de laisser le bâtiment en l'état, faute de moyens ou de motivation de la part des propriétaires, mais plutôt de s'inscrire dans une action durable (constats puis travaux).

Selon les estimations réalisées dans le diagnostic, environ 200 habitations sont comprises dans l'enveloppe de la crue centennale des PPRI de Plancoët et Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle. En 2010, c'est dans la commune de Jugon qu'ont été dénombrées le maximum d'habitations impactées par les inondations, avec près de 66 logements ayant fait l'objet d'une déclaration de catastrophe naturelle. A l'inverse, à Plancoët, c'est l'inondation de 2014 qui a affecté le plus grand nombre de logements, à savoir une soixantaine au total.

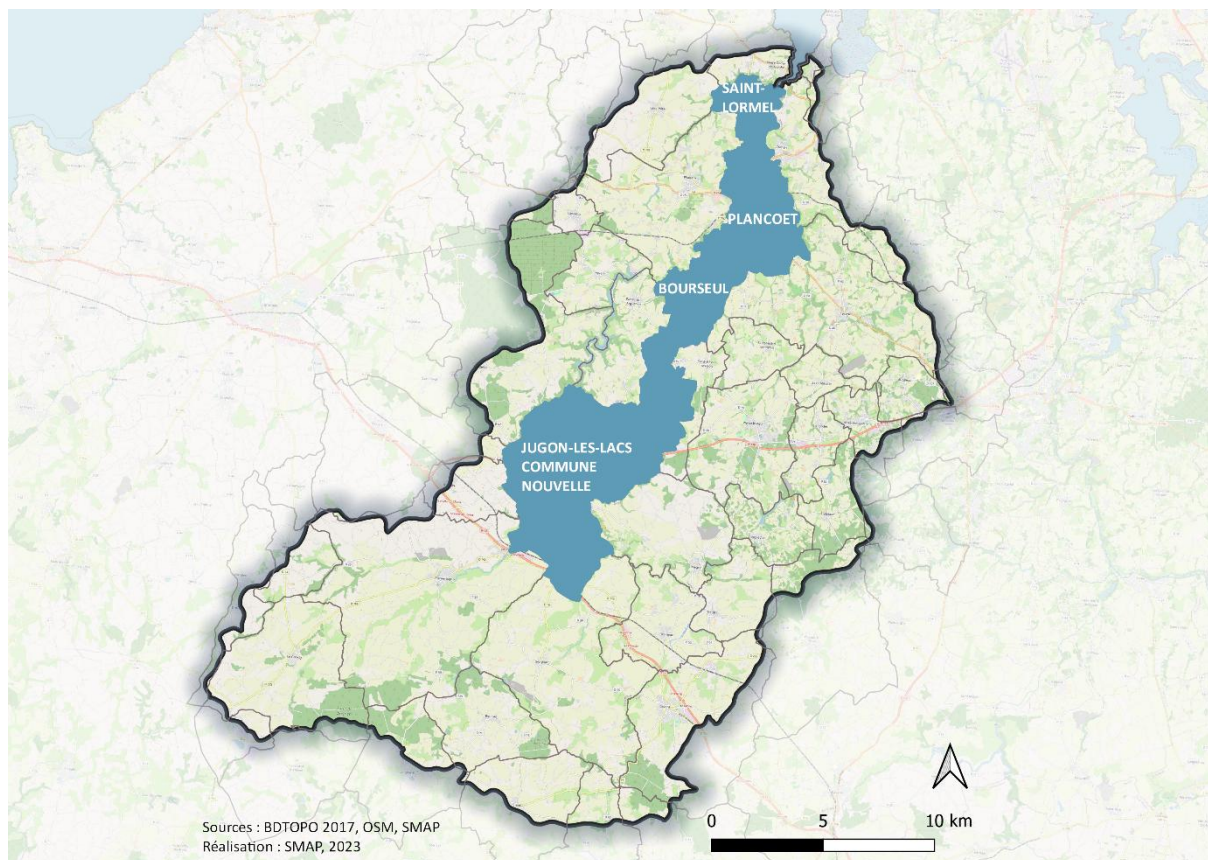
Sur les 120 bâtiments privés les plus vulnérables selon le bilan précédent, toute commune confondue, on recense une vingtaine de rez-de-chaussée « abandonnés », ce qui porte à 100 le nombre total de bâtiments dont les propriétaires pourraient être intéressés par d'éventuelles actions afin de réduire la vulnérabilité de leur logement.

Or, selon les retours d'expérience de structures ayant déjà mis en place des opérations de diagnostic de la vulnérabilité du bâti et des travaux de réduction de la vulnérabilité, la proportion de diagnostics réalisés reste faible par rapport aux enjeux (environ 20% des logements en zone inondable) et la part des propriétaires qui acceptent d'effectuer les travaux suite au diagnostic est encore plus limitée (environ 10 %).

L'objectif ici est donc de mener des diagnostics chez les particuliers qui montrent une réelle motivation pour la réalisation postérieure d'éventuels travaux, et non d'effectuer un maximum de diagnostics qui resteront potentiellement sans suite. En effet, selon l'expérience acquise lors des diagnostics de vulnérabilité réalisés dans le cadre du PAPI Arguenon 2017-2023, sur 8 biens d'habitation diagnostiqués, 3 ont engagés des travaux par la suite (environ 38%).

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes de Jugon-les-Lacs CN, Bourseul, Plancoët et Saint-Lormel.

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Pour la réalisation du diagnostic d'une habitation, les coûts sont estimés à 1 200 € TTC par unité.

Sur la base de 50 diagnostics pouvant être réalisés sur les 6 années de mise en œuvre du PAPI Arguenon 2024-2029, le montant total correspond à 60 000 € TTC.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	SMAP (MO)	Communes*	Privés
Part (%)	100	50	20	15	15
Coût (€) HT	50 000	25 000	10 000	7 500	7 500
Coût (€) TTC	60 000	30 000	12 000	9 000	9 000

***Chaque commune prendra à sa charge 15% du montant total des diagnostics réalisés sur son territoire.**

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de diagnostics réalisés.

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Fiche Action V-02

Diagnostics de vulnérabilité des locaux d'entreprises de moins de 20 salariés

[dans la continuité de l'action V-01 du 1^{er} programme]

OBJECTIF

Il s'agit de développer la résilience des locaux professionnels situés en zone inondable, c'est-à-dire leur capacité à subir une inondation et à revenir rapidement à la normale après l'évènement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

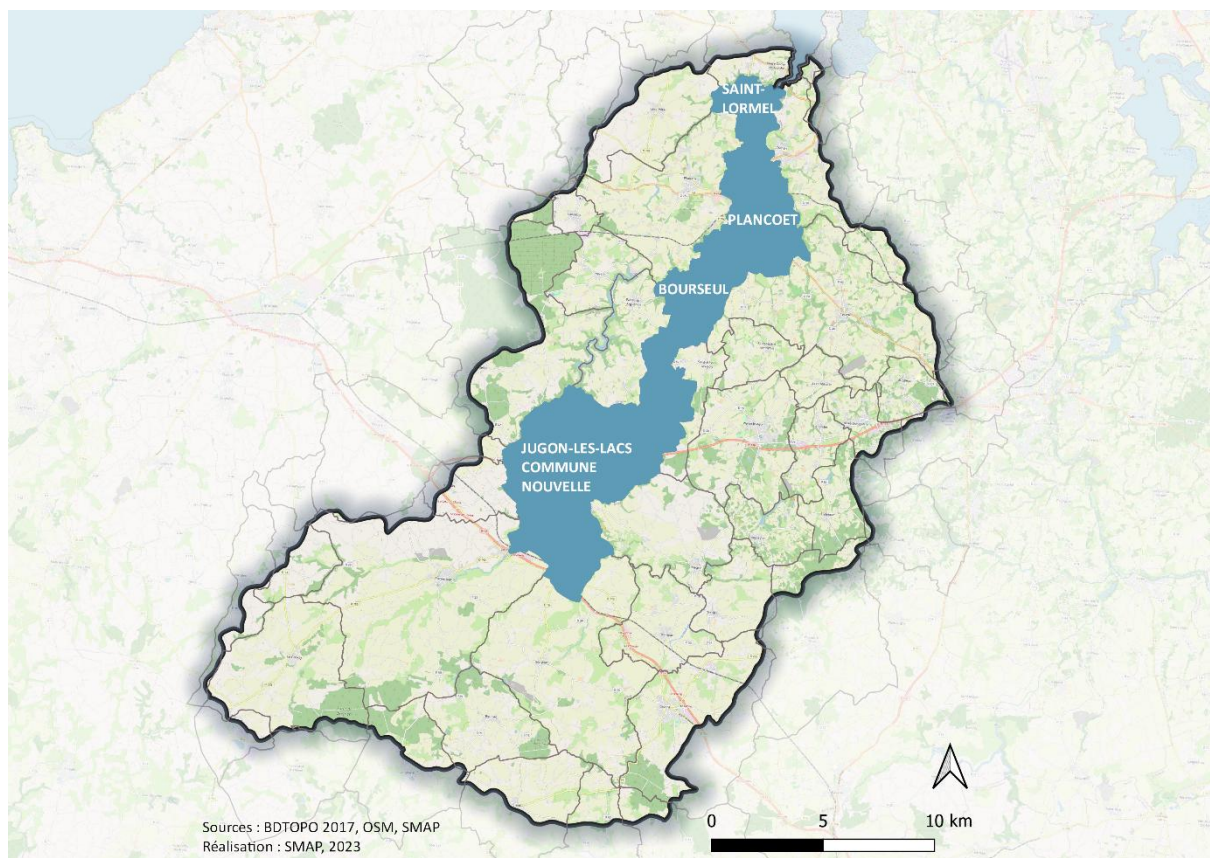
Dans un premier temps, un inventaire des entreprises les plus vulnérables face au risque d'inondation et volontaires pour participer à l'opération sera réalisé. Un prestataire extérieur effectuera l'ensemble des diagnostics et établira un programme de travaux à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité des bâtiments concernés.

L'enveloppe de la crue centennale présentée dans les PPRI de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle et Plancoët comprend une cinquantaine d'entreprises de moins de 20 salariés, réparties sur les deux communes. Dans la zone soumise aux aléas forts à très forts, on dénombre 15 activités économiques à Plancoët et 2 à Jugon. La zone d'activité de Saint-Lormel s'est fortement développée ces dernières années, et on y dénombre aujourd'hui une dizaine de locaux d'entreprise.

De la même manière que pour les bâtiments d'habitation, la mission consiste à réaliser des études de vulnérabilité du bâti, mais également à mettre en œuvre les travaux qui seront préconisés à la suite de l'évaluation.

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes de Plancoët, Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, Bourseul et Saint-Lormel



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Les coûts de l'action sont chiffrés à 1 200 € TTC pour chaque diagnostic individuel.

Sur la base de 25 diagnostics pouvant être réalisés sur les 6 années de mise en œuvre du PAPI Arguenon 2024-2029, le montant total correspond à 30 000 € TTC.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	SMAP (MO)	Entreprises
Part (%)	100	50	20	30
Coût (€) HT	25 000	12 500	5 000	7 500
Coût (€) TTC	30 000	15 000	6 000	9 000

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de diagnostics réalisés.

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Fiche Action V-03

Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte *[dans la continuité de l'action V-02 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

Il s'agit de développer la résilience des logements situés en zone inondable, c'est-à-dire leur capacité à subir une inondation et à revenir rapidement à la normale après l'évènement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

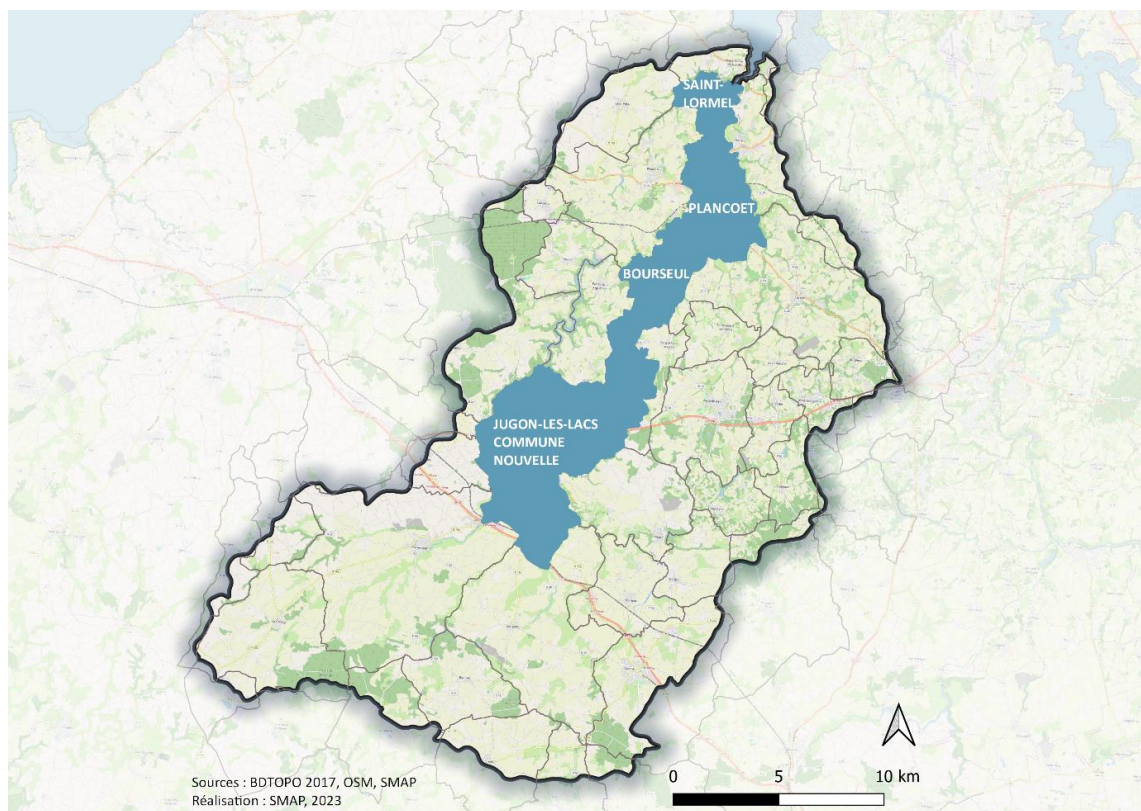
Suite aux diagnostics de vulnérabilité ayant été réalisés dans l'action V-01, des travaux seront exécutés par les particuliers volontaires en fonction des conclusions qui auront découlé du diagnostic.

L'Etat prend en charge une participation de 80% sur le montants des travaux pour les particuliers, ce qui pourrait intéresser une majorité des propriétaires privés ayant réalisé un diagnostic.

La chargée de mission PAPI accompagnera dans leurs démarches les propriétaires souhaitant mettre en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité de leur bien.

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes de Plancoët, Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, Bourseul et Saint-Lormel.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Propriétaires privés

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Les travaux sont évalués (sur la base des travaux réalisés dans le cadre du PAPI Arguenon 2017-2023), en moyenne, à 9 600 € TTC.

Au total, cela représente 240 000 € TTC pour environ 50% des biens qui auront pu bénéficier de diagnostics.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	Privés (MO)
Part (%)	100	80	20
Coût (€) HT	200 000	160 000	40 000
Coût (€) TTC	240 000	192 000	48 000

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de logements où des travaux ont été effectués.

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Fiche Action V-04

Travaux de réduction de la vulnérabilité pour les locaux d'entreprises de moins de 20 salariés *[dans la continuité de l'action V-02 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

Il s'agit de développer la résilience des locaux professionnels situés en zone inondable, c'est-à-dire leur capacité à subir une inondation et à revenir rapidement à la normale après l'évènement.

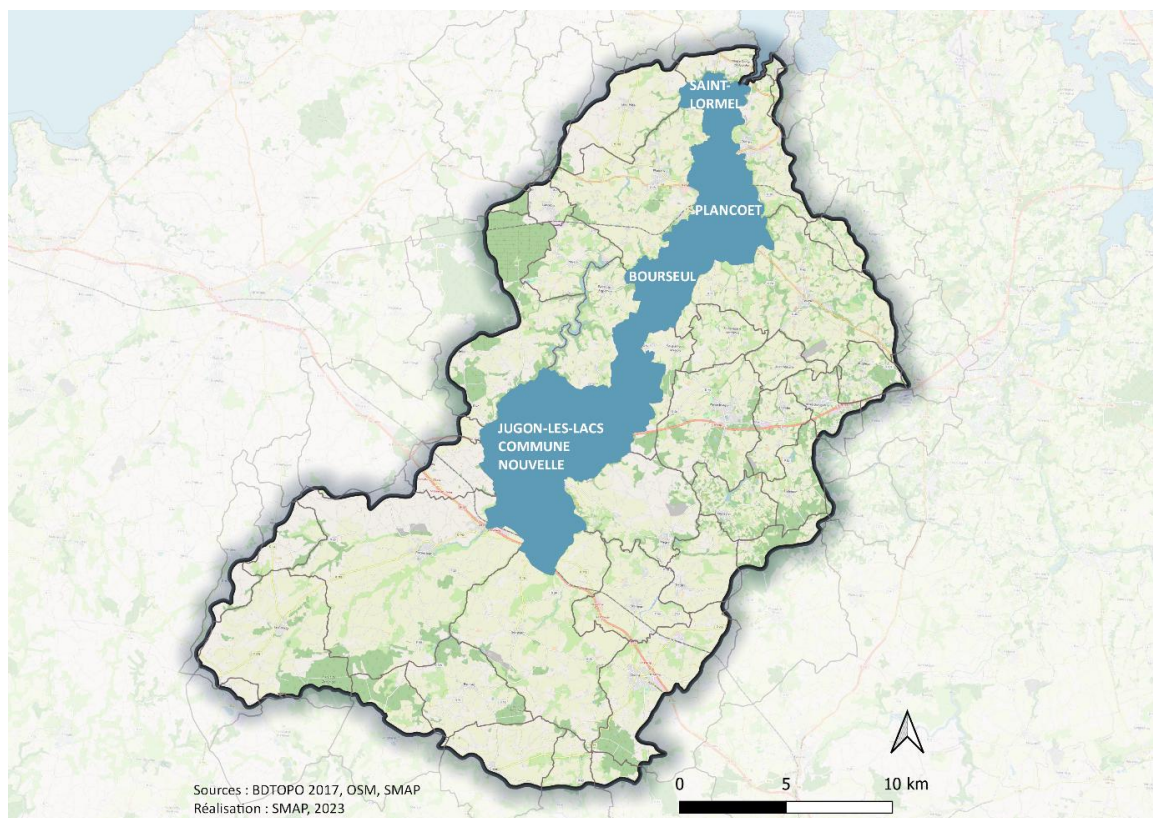
DESCRIPTION DE L'ACTION

Suite aux diagnostics de vulnérabilité ayant été réalisés dans l'action V-02, des travaux pourront être exécutés par les chefs d'entreprise volontaires en fonction des conclusions qui auront découlé du diagnostic.

La chargée de mission PAPI accompagnera dans leurs démarches les chefs d'entreprises souhaitant mettre en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité de leur bien.

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes de Plancoët, Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, Bourseul, et Saint-Lormel.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Propriétaires privés

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Les travaux sont évalués (sur la base des travaux réalisés dans le cadre du PAPI Arguenon 2017-2023), en moyenne, à 9 600 € TTC.

Au total, cela représente 115 200 € TTC pour environ 50% des locaux d'entreprises qui auront pu bénéficier de diagnostics.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	Entreprises (MO)
Part (%)	100	40	60
Coût (€) HT	96 000	38 400	57 600
Coût (€) TTC	115 200	46 080	69 120

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de locaux d'entreprises où des travaux ont été effectués.

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Fiche Action V-05

Mise en relation avec les opérateurs de réseaux enterrés et non-enterrés pour la réduction de leur vulnérabilité *[dans la continuité de l'action I-16 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

Il s'agit de réduire dans la mesure du possible la vulnérabilité des réseaux enterrés et non-enterrés sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI Arguenon 2017-2023, un diagnostic de la vulnérabilité des réseaux a été réalisé, et a permis de mettre en évidence la vulnérabilité de certains réseaux au risque inondation.

L'objectif de cette action est donc de contacter l'ensemble des propriétaires et gestionnaires des réseaux concernés, pour sensibiliser à la problématique des inondations et éventuellement proposer des démarches de réduction de la vulnérabilité.

TERRITOIRE CONCERNE

Le bassin versant de l'Arguenon.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Cette action sera réalisée en régie.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de gestionnaires de réseaux contactés.

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Fiche Action V-06

Mise en sécurité des tampons non verrouillés dans les zones inondables *[dans la continuité de l'action V-05 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

Il s'agit de sécuriser les tampons des regards de visite des réseaux ne disposant pas de système de verrouillage et pouvant donc générer des accidents.

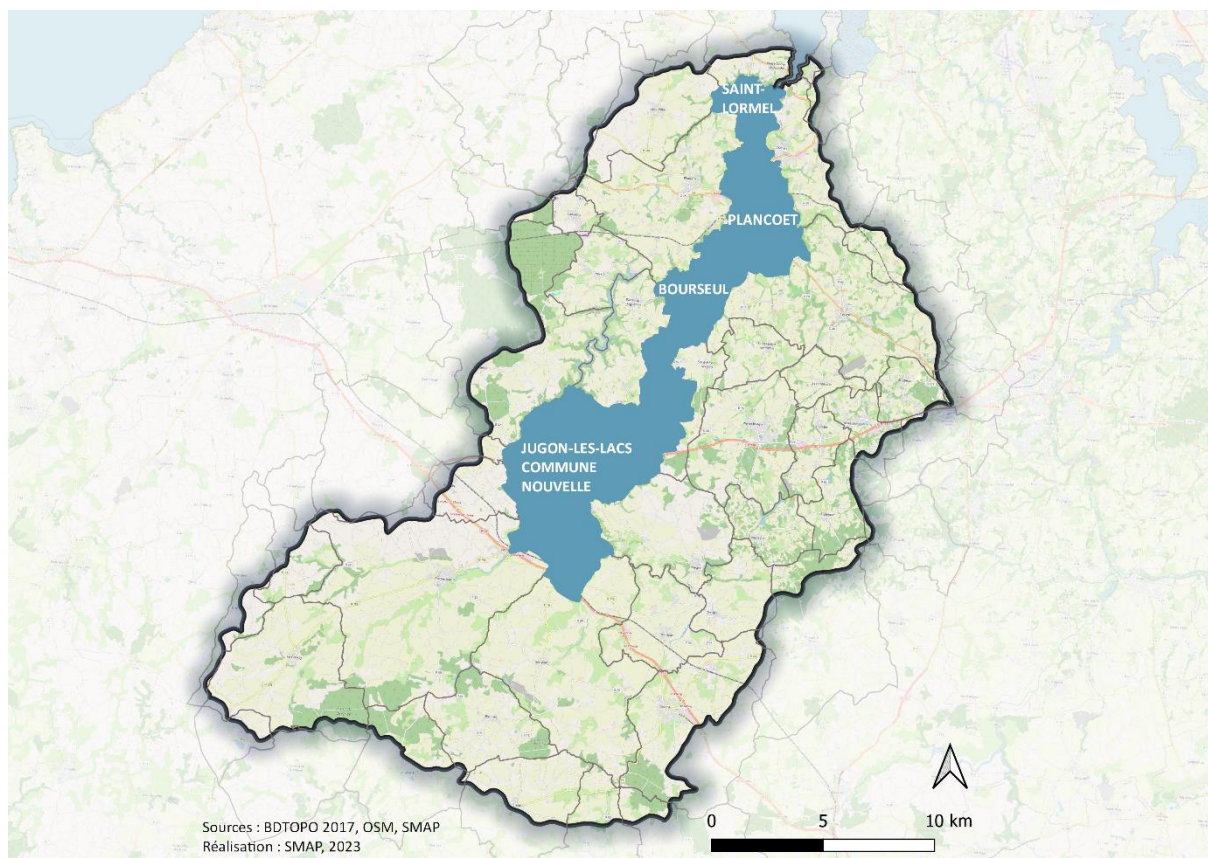
DESCRIPTION DE L'ACTION

En cas d'inondation, les tampons non verrouillés des regards de visite des réseaux sont particulièrement dangereux, notamment pour les piétons. Ils peuvent en effet se soulever lors de la mise en charge des réseaux (par les eaux pluviales ou de crue d'un cours d'eau en l'absence de clapets anti-retour).

Suite à l'inventaire réalisé au cours du PAPI Arguenon 2017-2023 sur les communes de Plancoët et Jugon-les-Lacs CN, les services techniques municipaux, appuyés par les opérateurs des réseaux, pourront ainsi prioriser des travaux de mise en sécurité. Les communes de Bourseul et Saint-Lormel pourront également mettre en place cette démarche. Les réseaux concernés sont uniquement les réseaux situés sur le domaine public.

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes de Plancoët, Jugon-les-Lacs CN, Bourseul et Saint-Lormel.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : communes

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Cette action sera réalisée en régie par les communes.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de tampons mis en sécurité.

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

Fiche Action VI-01a-b-c

Identification des plans d'eau du bassin versant intéressants pour la gestion des inondations *[dans la continuité de l'action VI-03 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

Il s'agit d'identifier les plans d'eau du bassin versant de l'Arguenon intéressants pour la gestion des inondation, et de construire un schéma de gestion optimisé.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI Arguenon 2017-2023, une action d'optimisation de la gestion des plans d'eau en amont du lac de Jugon avait été menée. L'idée est d'étendre cette étude à l'ensemble du bassin versant.

Un inventaire et une analyse des caractéristiques des étangs ont été réalisés par le cabinet Stucky en 2004 sous la maîtrise d'ouvrage du Département. Il existe au total 8 plans d'eau principaux en amont du lac de Jugon, à savoir :

- Etang de Saint Méleuc (La Rieule) ;
- Etang de la Rieule (La Rieule) ;
- Etang du Poncey (La Rieule) ;
- Etang de Rochereuil (La Rosaie) ;
- Etang du Moulin du Brondineuf (La Rosette amont) ;
- Etang de l'Ecoublière (Le Pont Renault) ;
- Etang de Beaulieu (Le Pont Renault) ;
- Etang de Rochérel (Le Pont Renault).

Sur la base de cet état des lieux, une mise à jour des informations a été menée, ainsi qu'une définition pour chaque plan d'eau un protocole de gestion simplifié en partenariat avec les propriétaires volontaires en fonction des volumes de stockage disponibles et de l'état des organes de contrôle.

L'objectif de cette action étude est donc d'étendre ce travail déjà réalisé à l'ensemble des étangs du bassin versant.

Un inventaire des plans d'eau du bassin versant est en cours dans le cadre du Contrat de Bassin Versant de l'Arguenon 2022-2024. Cet inventaire, réalisé par Dinan Agglomération et Lamballe Terre&Mer, en lien avec le SMAP, servira de base au travail envisagé.

TERRITOIRE CONCERNE

Le bassin versant de l'Arguenon.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP

L'inventaire des plans d'eau (VI-01a) est réalisé par ailleurs dans le cadre du Contrat de BV Arguenon 2022-2024.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Cette action sera réalisée en régie.

INDICATEURS DE SUIVI

Définition d'un schéma simple de gestion optimisée des plans d'eau.

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

Fiche Action VI-02

Etude globale du ruissellement à l'échelle du bassin versant et proposition de solutions

OBJECTIF

L'objectif est d'étudier le comportement du ruissellement sur le bassin versant et d'envisager des solutions pour le limiter.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif est de réaliser une cartographie à l'échelle du bassin versant du risque ruissellement, en se basant sur des combinaisons de facteurs topographiques ou encore d'occupation du sol. Ce travail permettra de définir les zones de production du ruissellement et d'érosion, et d'identifier les secteurs particulièrement sensibles à ce phénomène. Il s'agira ensuite de définir des solutions de réduction du ruissellement.

Il s'agit d'une démarche cohérente avec les autres actions en place sur le bassin versant, et notamment avec les démarches communales ascendantes de lutte contre l'érosion des sols dans le cadre du contrat de bassin versant de l'Arguenon 2017-2023 (sous maîtrise d'ouvrage du SMAP). Ces démarches communales sont en cours ou seront proposées aux communes impactées directement par les inondations : Jugon-les-Lacs CN, Bourseul, Plancoët, Saint-Lormel.

Les résultats de cette étude seront exploités et des travaux pourront être envisagés dans le cadre d'un avenant.

TERRITOIRE CONCERNE

Le bassin versant de l'Arguenon.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SMAP, en partenariat Dinan Agglomération et Lamballe Terre&Mer

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

L'opération sera réalisée par un prestataire extérieur (marché public).

Le montant prévisionnel est de 60 000 € TTC.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	SMAP (MO)	DA	LT&M
Part (%)	100	50	20	15	15
Coût (€) HT	50 000	25 000	10 000	7 500	7 500
Coût (€) TTC	60 000	30 000	12 000	9 000	9 000

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation de l'étude.

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Fiche Action VII-01 a)

Maitrise d'œuvre et études préalables aux travaux d'optimisation du barrage anti-marée de Plancoët *[dans la continuité de l'action VII-01 du 1^{er} programme]*

OBJECTIF

L'objectif est d'effectuer des études d'avant-projet pour dimensionner l'ouvrage et constituer l'ensemble des éléments nécessaires pour la phase travaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le barrage anti-marée de Plancoët, construit au début des années 1950, a pour objectif d'empêcher la remontée des eaux maritimes jusqu'au centre de la commune. L'Etat, initialement propriétaire de l'ouvrage, a concédé la gestion au Syndicat Mixte de l'Arguenon Maritime (SMAM). A la dissolution du SMAM au 31 décembre 2019, Dinan Agglomération est devenu gestionnaire du barrage anti-marée de Plancoët.

Depuis sa mise en eau, l'ouvrage a connu un grand nombre de modifications et des travaux ponctuels de restauration ont eu lieu au cours des 20 dernières années. Cependant, dans son ensemble, le barrage est actuellement vétuste et sa structure nécessiterait d'être reconsidérée. A long terme, l'ouvrage actuel ne protégera plus de la submersion marine par fort coefficient de marée.

L'étude, réalisée dans le cadre du PAPI Arguenon 2017-2023, a permis d'élaborer différents scénarios d'optimisation du barrage anti-marée. Le scénario retenu correspond au déplacement de l'ouvrage anti-submersion permettant d'améliorer la protection contre la submersion marine à long terme.

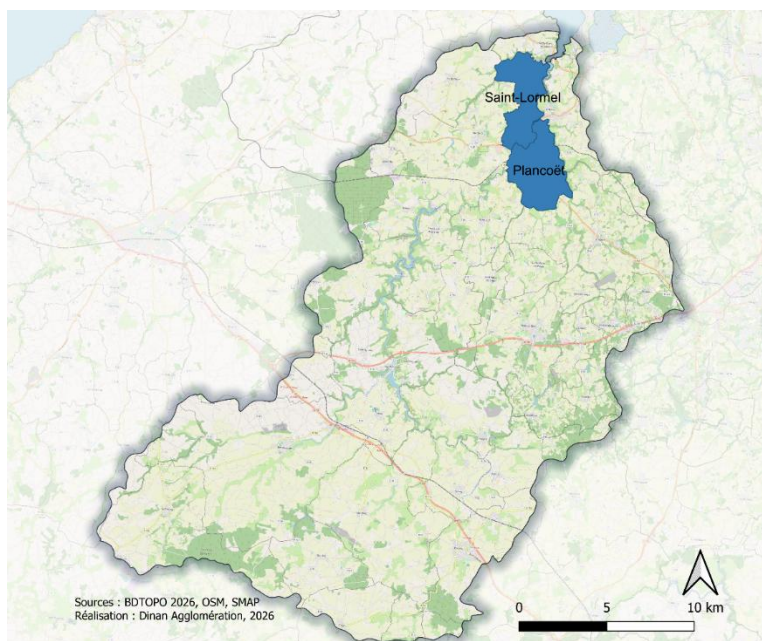
Des études préalables sont nécessaires pour confirmer la faisabilité technique, réglementaire et environnementale de ce scénario. L'étude d'impact environnementale et économique doit également être approfondie.

Après validation de ce scénario, les études d'avant-projet seront menées pour dimensionner l'ouvrage et constituer l'ensemble des éléments nécessaires pour la phase travaux.

Une prestation de maîtrise d'œuvre agréée « Digue et barrage » sera retenue afin de réaliser ces études complémentaires préalables et la phase avant-projet.

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes de Plancoët et Saint-Lormel.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Dinan Agglomération

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût estimatif de l'opération est de 300 000 € HT.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	DA (MO)
Part (%)	100	50	50
Coût (€) HT	300 000	150 000	150 000
Coût (€) global	300 000	150 000	150 000

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation des études.

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Fiche Action VII-01 b)

Étude d'amélioration de la gestion du barrage anti-marée de Plancoët (en lien avec l'action I-13)

OBJECTIF

L'objectif est d'optimiser le fonctionnement et la gestion du barrage anti-marée, notamment lors des périodes de concomitance entre les crues et les marées de vives-eaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le barrage anti-marée de Plancoët, construit au début des années 1950, a pour objectif d'empêcher la remontée des eaux maritimes jusqu'au centre de la commune. L'Etat, initialement propriétaire de l'ouvrage, a concédé la gestion au Syndicat Mixte de l'Arguenon Maritime (SMAM). A la dissolution du SMAM au 31 décembre 2019, Dinan Agglomération est devenu gestionnaire du barrage anti-marée de Plancoët.

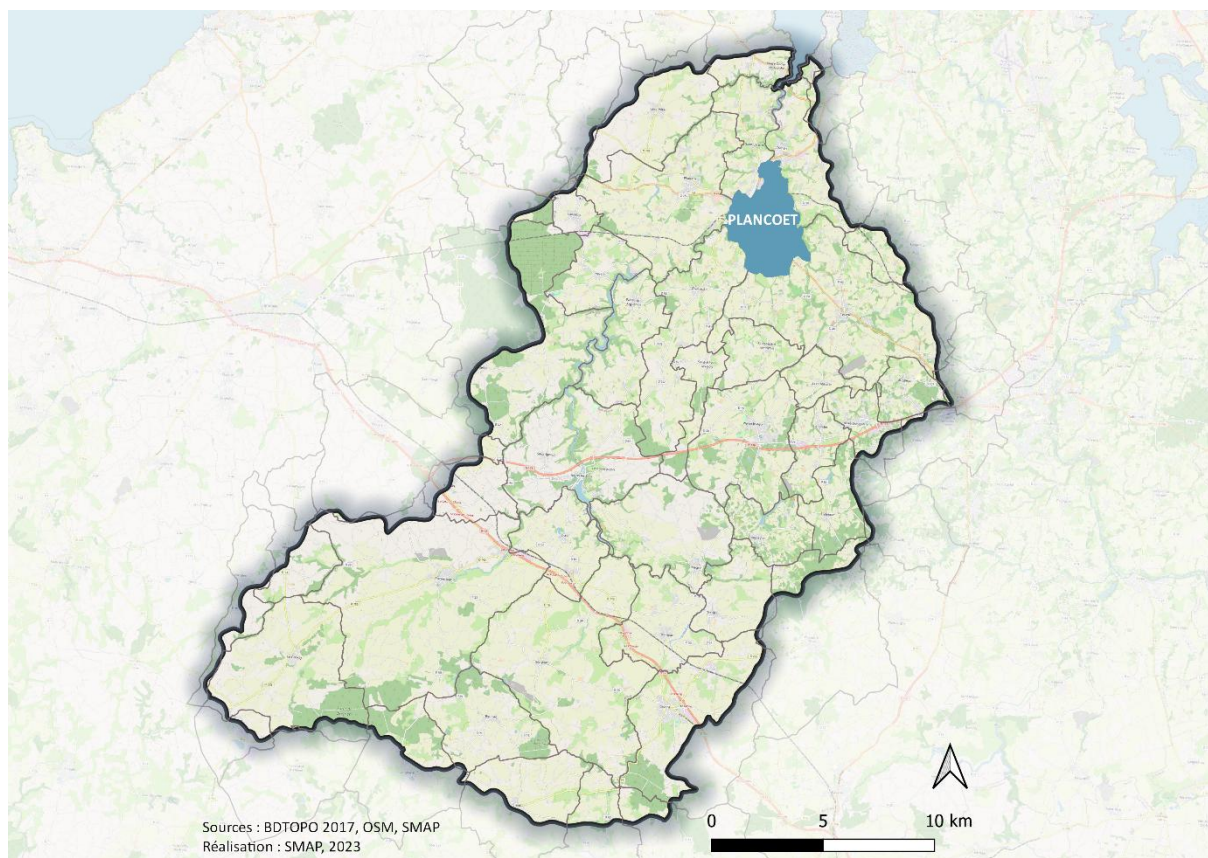
Sa gestion, combinée à celle du barrage de la Ville Hatte, est particulièrement délicate lors de la concomitance entre une forte marée et une crue de l'Arguenon. Une gestion coordonnée des ouvrages de l'Arguenon a été instaurée depuis plusieurs années. L'hiver 2025-2026 a mis en évidence des marges d'amélioration possible pour la gestion de l'ouvrage anti-marée de Plancoët.

Il est envisagé une étude s'appuyant sur un modèle hydraulique opérationnel permettant d'ajuster le fonctionnement de l'ouvrage en période hivernale avec les débits amont. Cette étude permettrait de prévoir avec une meilleure précision des secteurs inondés pour des débits sortants contrôlés par le barrage de la ville Hatte en période de crue.

Cette action sera également réalisée dans une démarche cohérente avec l'action I-13, et l'installation de dispositifs de mesure de hauteur d'eau pour améliorer la gestion de crise sur la commune de Plancoët.

TERRITOIRE CONCERNE

Bassin versant Arguenon aval.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Dinan Agglomération

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût estimatif de l'opération est de 30 000 € HT.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	DA (MO)
Part (%)	100	50	50
Coût (€) HT	30 000	15 000	15 000
Coût (€) global	30 000	15 000	15 000

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation de l'étude.

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Fiche Action VII-01 c)

Mise en œuvre des travaux d'optimisation du barrage anti-marée de Plancoët

[dans la continuité de l'action VII-01 du 1^{er} programme]

OBJECTIF

L'objectif est d'optimiser le fonctionnement et la gestion du barrage anti-marée, notamment lors des périodes de concomitance entre les crues et les marées de vives-eaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

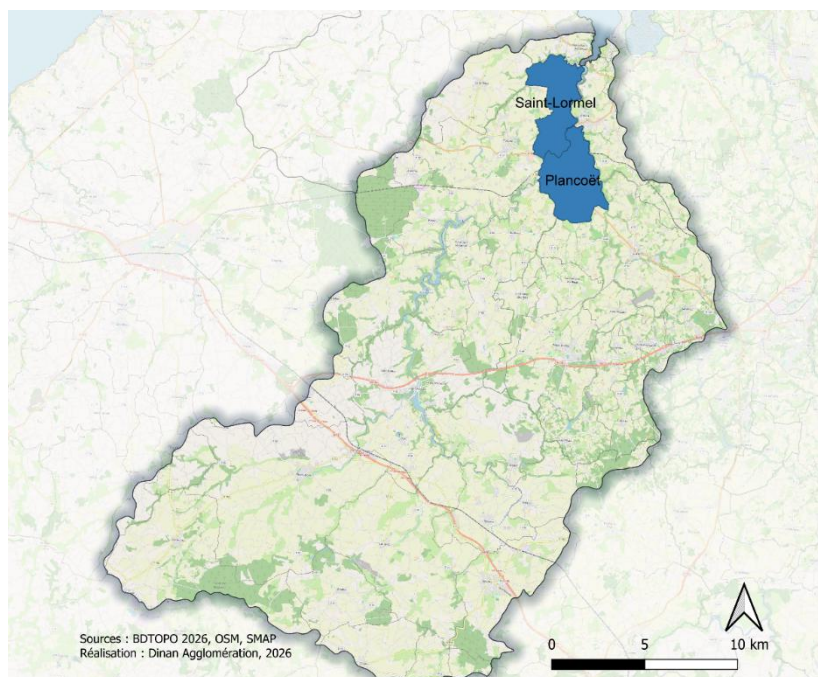
Le barrage anti-marée de Plancoët, construit au début des années 1950, a pour objectif d'empêcher la remontée des eaux maritimes jusqu'au centre de la commune. L'Etat, initialement propriétaire de l'ouvrage, a concédé la gestion au Syndicat Mixte de l'Arguenon Maritime (SMAM). A la dissolution du SMAM au 31 décembre 2019, Dinan Agglomération est devenu gestionnaire du barrage anti-marée de Plancoët.

Depuis sa mise en eau, l'ouvrage a connu un grand nombre de modifications et des travaux ponctuels de restauration ont eu lieu au cours des 20 dernières années. Cependant, dans son ensemble, le barrage est actuellement vétuste et sa structure nécessiterait d'être reconsidérée. L'étude, réalisée dans le cadre du PAPI Arguenon 2017-2023, a permis d'élaborer différents scénarios d'optimisation du barrage anti-marée. A l'issue de cette étude le scénario retenu est le déplacement de l'ouvrage vers l'aval.

L'action VII-01 c) sera lancée après finalisation des études préalables et avant-projet de l'action VII-01 a), et après finalisation de l'étude d'amélioration de son fonctionnement de l'action VII-01 b). Cette action VII-01 c) comprend l'ensemble des travaux pour la réalisation du scénario retenu et la démolition et remise en état de tous les ouvrages obsolètes.

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes de Plancoët et Saint-Lormel.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Dinan Agglomération

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût estimatif de l'opération est de 300 000 € HT.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	DA (MO)
Part (%)	100	40	60
Coût (€) HT	1 170 000	468 000	702 000
Coût (€) global	1 170 000	468 000	702 000

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation des travaux.

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Fiche Action VII-02

Travaux de confortement du barrage de la Petite Chaussée à Jugon-les-Lacs

OBJECTIF

L'objectif de cette action est de mettre en œuvre des travaux de confortement du barrage de la Petite Chaussée à Jugon-les-Lacs CN.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du 1^{er} PAPI Arguenon (action VI-02), l'opportunité de réhabiliter le site du petit étang de Jugon pour en faire un bassin de surstockage a été étudiée.

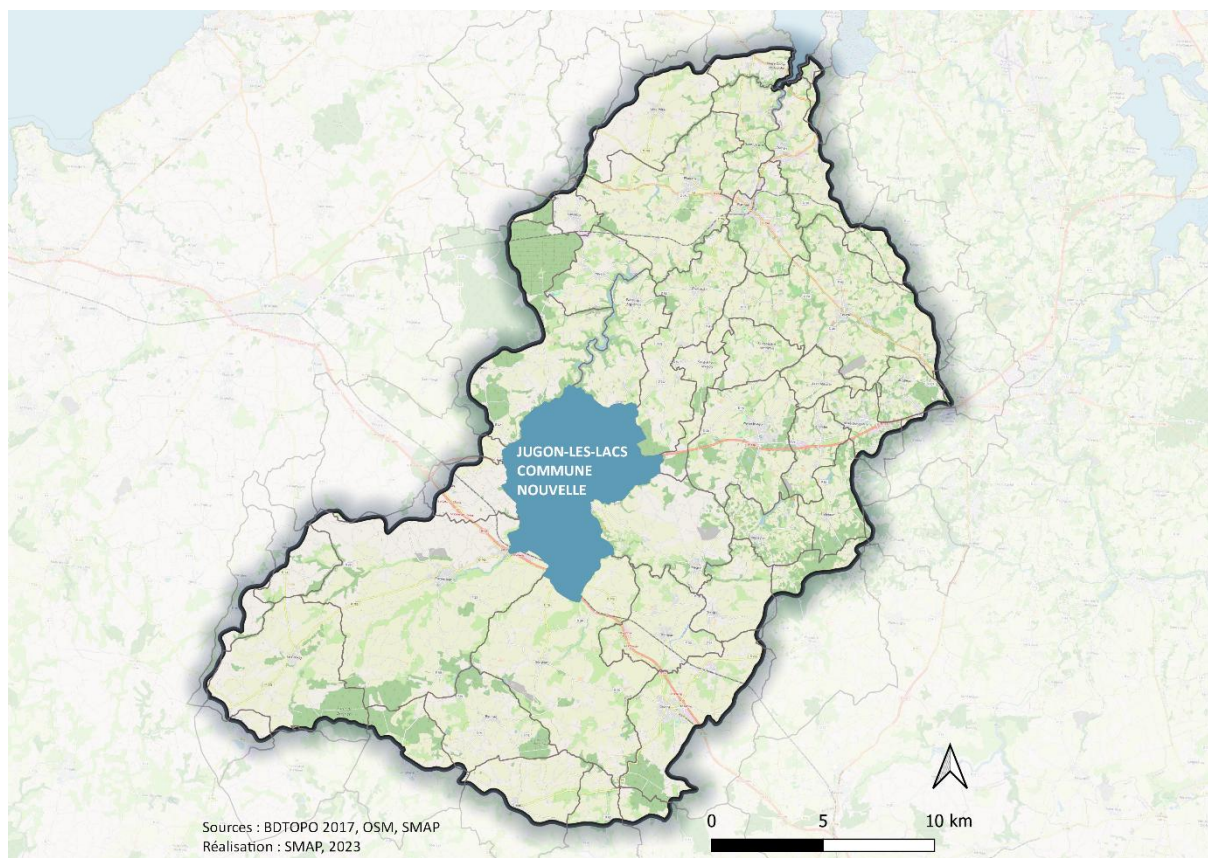
Dans un premier temps, une étude hydraulique au droit de la Petite Chaussée a été réalisée. Elle a abouti à trois scénarios d'aménagements au stade de faisabilité.

Si les conclusions finales de l'étude restent à confirmer avec les résultats de la mission géotechnique (en cours en 2023), il en ressort que des travaux de confortement du talus seraient pertinents au regard de la protection des enjeux présents en arrière de l'ouvrage.

Il s'agit d'une démarche cohérente avec une action du contrat de bassin versant de l'Arguenon 2017-2023 (sous maîtrise d'ouvrage de Jugon-les-Lacs CN), visant à la réhabilitation de la zone humide du Petit Etang et à la remise de l'Arguenon dans son lit naturel, favorisant ainsi l'expansion des crues.

TERRITOIRE CONCERNE

La commune de Jugon-les-Lacs CN.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Lamballe Terre&Mer

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût estimatif de l'opération est évalué à 200 000 € TTC.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	LT&M (MO)
Part (%)	100	40	60
Coût (€) HT	166 667	66 667	100 000
Coût (€) TTC	200 000	80 000	120 000

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation de l'étude.

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Fiche Action VII-03

Etude préalable à l'optimisation du fonctionnement des clapets de la Grande Chaussée à Jugon-les-Lacs

OBJECTIF

L'objectif de cette étude est d'envisager une optimisation du fonctionnement des clapets de la Grande Chaussée à Jugon.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, Lamballe Terre & Mer assure la gestion des clapets de la Grande Chaussée.

Des études sont en cours, en vue du dépôt d'un dossier d'autorisation en aménagement hydraulique (rubrique 3.2.6.0).

L'étude de la gestion coordonnée des ouvrages sur l'Arguenon (SMAP, 2021) a proposé une optimisation des règles de gestion actuelles, qui se traduit entre autres par l'optimisation de l'automatisme du clapet de Jugon-Les-Lacs (avec un abaissement du débit régulé et une rehausse de la cote maximale admissible pour le Grand Etang).

Or les règles de gestion actuelles ont été définies par arrêté préfectoral (DREAL), et LT&M, en tant que gestionnaire, se doit de les respecter.

De plus, des incertitudes existent quant aux conséquences d'une telle gestion sur la stabilité du barrage, et la résistance des clapets (1 seul bras hydraulique).

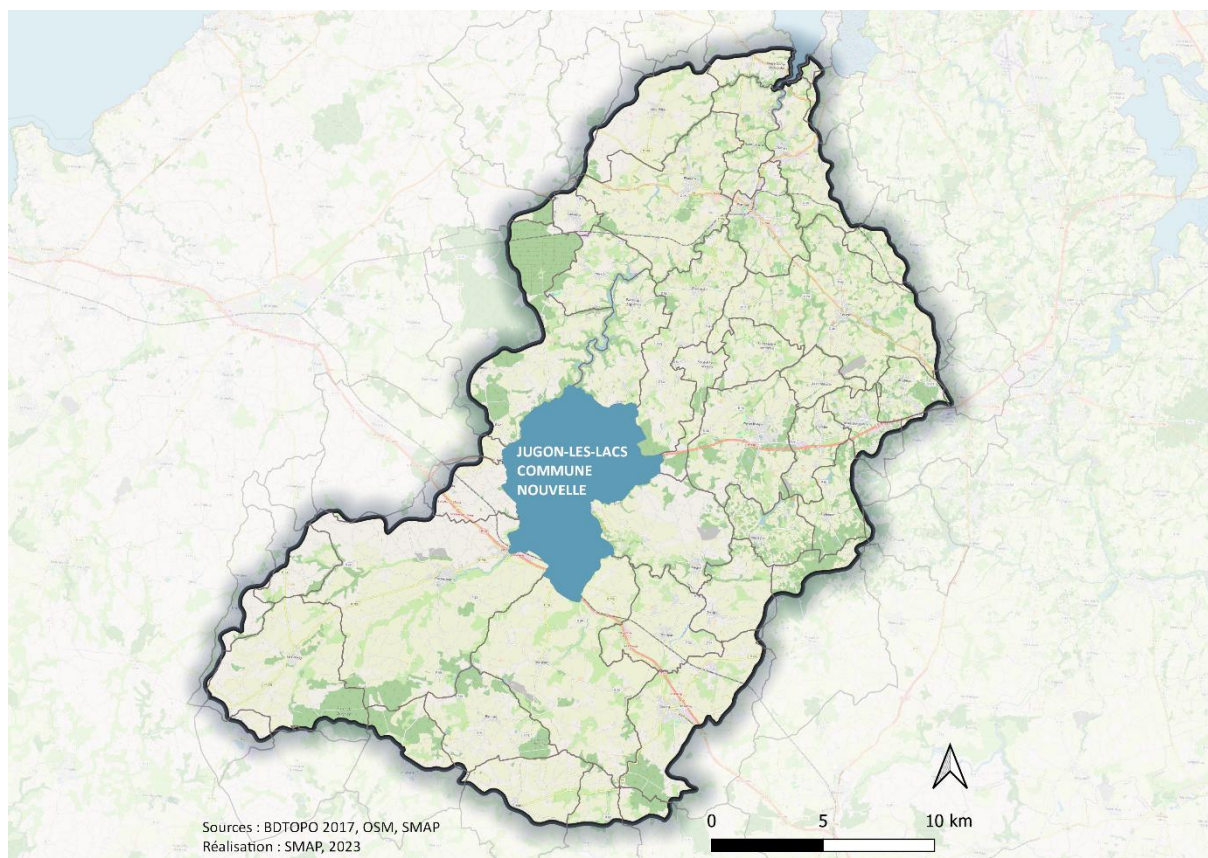
Afin d'évaluer la faisabilité technique et l'impact des préconisations de gestions sur le barrage et sur les clapets, il est proposé de réaliser une étude préalable.

En fonction des résultats et des scénarios d'optimisation proposés, une action de travaux pourra être envisagée, par le biais d'un avenant au programme d'actions.

L'ouvrage de la Grande Chaussée devrait être autorisé au titre des aménagements hydrauliques (3.2.6.0) (dépôt de dossier prévue au plus tard au 30/06/2023),

TERRITOIRE CONCERNE

La commune de Jugon-les-Lacs CN.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Lamballe Terre & Mer

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Labellisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan
---------------	------	------	------	------	------	------	-------

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût estimatif de l'opération (étude) est évalué à 60 000 € TTC.

Répartition des financements :

	Total	FPRNM	LT&M (MO)
Part (%)	100	50	50
Coût (€) HT	50 000	25 000	25 000
Coût (€) TTC	60 000	30 000	30 000

INDICATEURS DE SUIVI

La réalisation de l'étude.